



**ASTELLIA**

# Rapport Annuel 2015

Société Anonyme au capital de 1 295 225,50 euros  
Siège social : 2 rue Jacqueline Auriol, 35 136 Saint-Jacques-de-la-Lande

CETTE PAGE EST LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELEMENT

## SOMMAIRE

<b>I. RAPPORT DE GESTION 2015 .....</b>	<b>7</b>
<b>1. ACTIVITE GENERALE DU GROUPE .....</b>	<b>7</b>
<b>2. ACTIVITE GENERALE D'ASTELLIA S.A.....</b>	<b>16</b>
 <b>ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 3 : REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 4 : OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER .....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 5 : ETAT DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DU CAPITAL.....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE 6 : TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX (ARTICLE 222-8 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF) .....</b>	<b>30</b>
 <b>II. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS 2015.....</b>	<b>31</b>
 <b>III. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2015 .....</b>	<b>55</b>
 <b>IV. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>90</b>
 <b>V. PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ASTELLIA DU 17 JUIN 2016 .....</b>	<b>99</b>

### A PROPOS D'ASTELLIA

- Création en 2000
- Siège social à Rennes, France
- 86 % du chiffre d'affaires réalisé à l'export
- Entreprise cotée sur Euronext Paris (ALAST)
- Une présence mondiale : Rennes, Paris, Vienne, Saint-Petersbourg, Reston, Montréal, Rio de Janeiro, Johannesburg, New Delhi, Beyrouth, Singapour, Madrid et Valence (Espagne)
- 435 collaborateurs



## ASTELLIA EN 2015



Astellia optimise l'expérience des 70 millions d'abonnés de Smart aux Philippines, février 2015



Astellia dévoile Nova RAN Optimizer : C-SON & géo-localisation, février 2015



Astellia signe un partenariat avec Zain Arabie Saoudite pour dynamiser les performances de son réseau, février 2015



Astellia optimise la performance du réseau 4G d'Orange Slovensko, mars 2015



Astellia sélectionnée par « Accélérateur PME » Bpifrance, mars 2015



La solution Nova RAN Optimizer d'Astellia se voit décerner le prestigieux prix LTE Awards, juin 2015



Digicel Haïti optimise son réseau 3G avec Astellia, août 2015



Astellia obtient la certification Opérateur Economique Agréé, septembre 2015



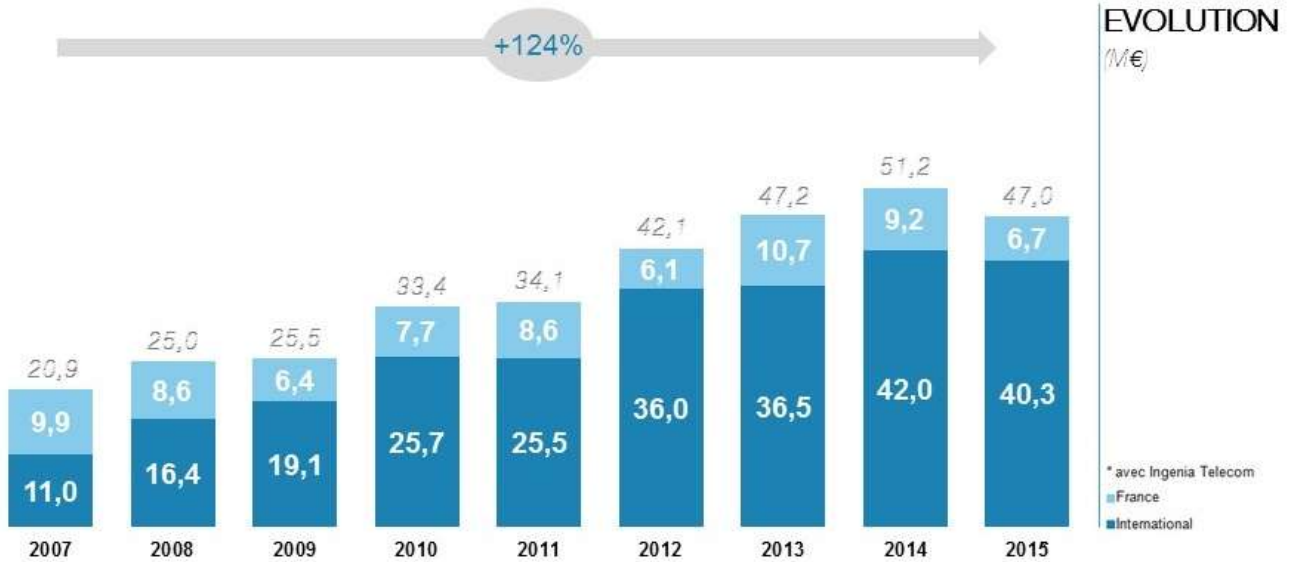
Astellia signe un contrat cadre global avec le groupe Telefónica, octobre 2015



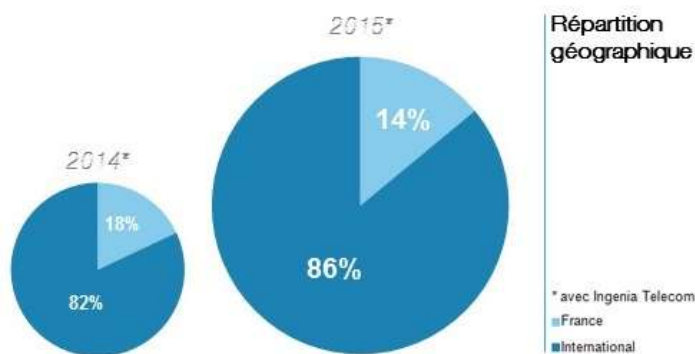
Bouygues Telecom fait appel à Astellia pour l'optimisation radio, décembre 2015

# CHIFFRES CLES 2015

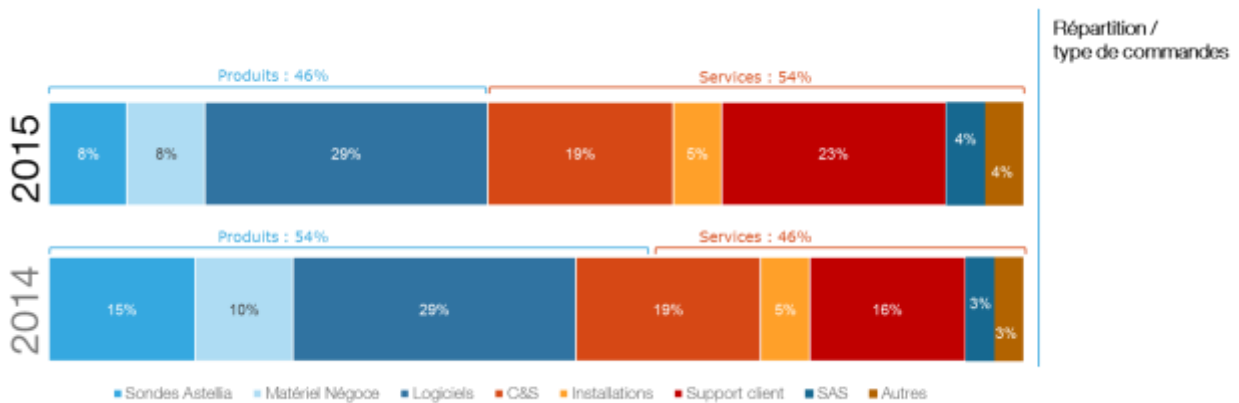
## ► Evolution du chiffre d'affaires



## ► Répartition du chiffre d'affaires



## ► Répartition par type de commandes (en % des commandes)



# INTRODUCTION

Madame, Monsieur, chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convier en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire qui se tiendra au siège de la Société le 17 juin prochain.

L'ordre du jour de l'Assemblée portera sur les points suivants :

## 1. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration ;
- Rapports des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus (*1<sup>ère</sup> résolution*) ;
- Approbation des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts (*1<sup>ère</sup> résolution*) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus (*2<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (*3<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Approbation des conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce (*4<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Fixation des jetons de présences (*5<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Ratification de la cooptation de M. Abdelkrim BENAMAR en tant qu'administrateur (*6<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Autorisation à donner pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce (*7<sup>ème</sup> résolution*).

## 2. De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société en application de l'article L.225-209 du Code de commerce (*8<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (*9<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (*10<sup>ème</sup> résolution*) ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration afin de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (*11<sup>ème</sup> résolution*).

## 3. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (*12<sup>ème</sup> résolution*).

Nous espérons vous retrouver nombreux à notre réunion qui sera l'occasion de vous informer et de mieux vous faire connaître les développements de nos activités en 2015.

Christian QUEFFELEC  
Président du Conseil d'administration

# I. RAPPORT DE GESTION 2015

## 1. ACTIVITÉ GÉNÉRALE DU GROUPE

### 1.1. Présentation du Groupe

Le Groupe Astellia est constitué de 9 sociétés, dont la Société mère du Groupe, Astellia S.A., établie en France et 8 filiales toutes situées à l'étranger, dont 7 hors d'Europe.

L'implantation internationale du Groupe Astellia répond à ses besoins de croissance et de proximité de ses clients. Les marchés adressés par le Groupe Astellia couvrent l'ensemble du continent américain, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Europe et l'Asie. En 2015, le Groupe Astellia maintient sa présence à l'international. La part de son chiffre d'affaires à l'international est de 82% en 2014 et 86% en 2015.

Chaque fois qu'elle le peut, Astellia S.A. détient la totalité du capital de ses filiales sauf quand la réglementation locale impose un second actionnaire ou plus. Dans ce cas une fraction symbolique du capital est détenue par une personne du comité de direction.

Les filiales sont en priorité des sociétés de petite structure en charge de la prospection commerciale et de la promotion des solutions Astellia. La filiale indienne dispose, en plus, d'un centre de compétences techniques destiné au support. La filiale aux Etats-Unis se recentre sur les activités commerciales et celle au Canada renforce son pôle support technique. La filiale espagnole Ingenia Telecom S.L.U. a développé ses activités de recherche et développement au cours de l'exercice 2015.

Le Groupe est aussi présent en Autriche et en Russie (présence commerciale).

Les commandes clients sont principalement prises par la Société mère, sauf à ce qu'il y ait un intérêt pour le client à ce que du chiffre d'affaires lui soit facturé depuis la filiale. C'est le cas pour les Etats-Unis, le Canada, l'Inde et l'Espagne.

Astellia S.A. a été constituée en décembre 1999, la première filiale a été créée en mars 2004 et la dernière en août 2014 soit la création de 7 filiales et l'acquisition d'une en 11 ans, traduisant la volonté de développement international du Groupe.



### 1.2. Description des sociétés du Groupe

#### ► Astellia S.A.

Créée le 30 décembre 1999, la Société est située en France – 2 rue Jacqueline Auriol, 35 136 Saint-Jacques-de-la-Lande – et est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 428 780 241. Cette société est la Société mère du Groupe. L'essentiel des activités commerciales, administratives, de R&D, de services et de production y sont regroupées. La Société est présente sur les communes de Saint-Jacques-de-la-Lande (1 site) et Puteaux (1 site).

La Société est cotée sur Alternext sous la référence ALAST, groupe de cotation E2.

#### ► Astellia Inc.

La société a été constituée par Astellia S.A. le 1<sup>er</sup> mars 2004 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit de l'état du Delaware aux Etats-Unis. Son siège social est situé au 2711 Centerville Road,

Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, 19808 Delaware. Son capital social émis s'élève à 51 000 dollars, intégralement détenu par Astellia SA. La société dont les bureaux sont situés à Reston (Virginie) a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe principalement sur le territoire des Etats-Unis. Au 31 décembre 2015, l'effectif était de 4 salariés. Le chiffre d'affaires 2015 est de 299 KUSD pour un résultat négatif de -1 076 KUSD.

▶ **Astellia South Africa (Pty) Ltd**

La société a été constituée par Astellia S.A. le 2 juillet 2008 et son capital de 300 000 rands a été entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia S.A. et son siège social est situé à Corner Cross Street and Chairman Avenue, President Ridge Randburg, Gauteng 2194, Johannesburg, Afrique du Sud. La société a essentiellement vocation à assurer la mission de bureau commercial sur les zones Sud et Est de l'Afrique. L'effectif est nul, des recrutements sont en cours. Le chiffre d'affaires 2015 est de 496 KZAR pour un résultat de 18 KZAR.

▶ **Astellia Do Brasil Ltda**

La société a été créée le 25 août 2008 et son capital de 940 000 reals brésiliens est entièrement libéré. Elle est détenue à 99,89% par Astellia S.A. et son siège social est situé Avenida Paulista, n°568, 7<sup>e</sup> andar, sala 3, Bela vista, Sao Paulo, Brésil. Cette société n'a plus d'activité depuis fin 2014. Le processus de fermeture a été engagé et devrait s'achever à la fin du premier trimestre 2016. En décembre la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui s'est terminé par une transaction à hauteur de 115 K€. Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires est de 0 K BRL pour un résultat négatif de -693 KBRL.

▶ **Astellia Telecom Private Ltd**

La société a été créée le 26 octobre 2010 et son capital de 200 000 roupies est entièrement libéré. Elle est détenue à 95% par Astellia S.A. et son siège social est situé A-31, 3rd Floor, Firoze Gandhi Marg, Lajpat Nagar – II, New Delhi, Inde ; ses bureaux sont situés à Gurgaon. La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe en Inde. Elle réalise aussi des prestations de services pour le Groupe. Au 31 décembre 2015, l'effectif était de 21 salariés. Le chiffre d'affaires 2015 est de 83 829 KINR pour un résultat de 512 KINR.

▶ **Astellia Asia Pte Ltd**

La société a été créée le 23 septembre 2011 et son capital de 150 000 dollars singapouriens est entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia S.A. et son siège social est situé au 122 Middle Road #06-03, Midlink Plaza, Singapour. Le Groupe envisage une approche commerciale différente sur la zone. Le processus de clôture de la filiale a été initié et devrait s'achever à la fin du premier semestre 2016. Au 31 décembre 2015, l'effectif était de 2 salariés. Le chiffre d'affaires 2015 est de 1 015 KSGD pour un résultat de 46 KSGD.

▶ **Astellia Middle East S.A.L.**

La société a été créée le 15 février 2013 et son capital est de 300 000 dollars américains, entièrement libéré. Elle est détenue à 99,99% par Astellia S.A. et son siège social est situé rue Omar Daouk, Centre Starco, Block B, 2<sup>ème</sup> étage à Beyrouth au Liban ; ses bureaux sont situés à Sodeco square à Beyrouth. La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe au Moyen-Orient. Au 31 décembre 2015, l'effectif était de 10 salariés. Le chiffre d'affaires 2015 est de 2 310 KUSD pour un résultat nul.

▶ **Ingenia Telecom S.L.U. (Astellia Espagne)**

La société a été achetée le 20 février 2014 et son capital est de 62 000 euros. Elle est détenue à 100% par Astellia S.A. et son siège social est situé Ronda Narcis Monturio 6, Paterna, Valencia, Espagne. La société dispose aussi de bureaux à Madrid. La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe et le développement de la solution *RAN (Radio Access Network)* d'Astellia. Au 31



décembre 2015, l'effectif était de 92 salariés. Le chiffre d'affaires 2015 est de 4 504 K€ pour un résultat négatif de – 2 976 K€.

► **Astellia Canada Inc.**

La société a été créée le 1<sup>er</sup> août 2014 et son capital est de 200 000 dollars canadiens, entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia S.A. et son siège social est situé 3700-1000 rue de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec). La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe au Canada. Au 31 décembre 2015, l'effectif était de 3 salariés. Le chiffre d'affaires 2015 est de 710 K CAD pour un résultat de 22 K CAD.

### 1.3. Activité et faits marquants de l'exercice 2015

Astellia produit et commercialise des solutions – équipements, logiciels et services associés – de « *monitoring* » des réseaux de téléphonie mobile. Ce *monitoring* est destiné à évaluer l'état de santé technique du réseau afin d'analyser la qualité de services (QoS) fournis aux abonnés et la performance des réseaux. Ses clients sont essentiellement les opérateurs du domaine et quelquefois, les équipementiers agissant comme tels ou comme prestataires de services. La vocation des solutions proposées est de permettre aux clients d'améliorer leurs résultats en les aidant à réduire la perturbation des réseaux, en optimisant l'investissement des infrastructures et en améliorant la qualité de services aux abonnés ce qui a comme effet de les fidéliser (réduction du *churn*).

Avec l'acquisition, en 2014, de la société espagnole Ingenia Telecom, Astellia s'est dotée d'une nouvelle corde à son arc avec des compétences et des produits dans l'optimisation de la performance du réseau d'accès mobile (*Ran*). Cette offre, à la fois de produits et de services, repose sur des données issues des équipements de réseaux (*Call Trace*) et est parfaitement complémentaire aux solutions de *monitoring* dont l'analyse repose sur des données collectées par des équipements spécifiques appelés sondes (*probes* en anglais). De plus, ces technologies permettent le développement d'offres en matière de géolocalisation qui constitue une attente particulière des opérateurs.

Au-delà du domaine strictement technique historiquement adressé par les solutions, Astellia propose désormais aux opérateurs de valoriser les résultats obtenus vers d'autres domaines. Les informations ainsi produites et basées sur les appels réels des abonnés, permettent d'apporter une appréciation objective sur l'expérience de l'abonné (*CEM : Customer Experience Management*) et plus globalement de valoriser les données collectées (*Big Data*). Le contour des clients potentiels à l'intérieur d'un opérateur s'élargit ainsi aux directions commerciales, marketing ou service client.

Astellia évolue sur un marché en croissance porté par l'augmentation constante du nombre d'abonnés mobiles à travers le monde, par le rythme soutenu d'innovation des terminaux mobiles et par les évolutions technologiques incessantes (2G, 3G, 4G, 5G). Face à ces tendances, les opérateurs doivent en permanence relever d'importants défis techniques, affronter des concurrents nouveaux et assurer un service de qualité et une bonne expérience utilisateurs afin d'optimiser leurs ressources mais aussi de conquérir et de fidéliser leurs abonnés.

L'année 2015 reste une année de transition après l'arrêt des contrats américains en 2014. La faible activité de début d'année n'a pas permis d'atteindre le chiffre d'affaires escompté, avec un recul de 8% par rapport à 2014, malgré un fort niveau de commandes au second semestre. Ce risque afférent au début d'année avait d'ailleurs été exposé dans les perspectives du rapport annuel 2014.

Sur le plan commercial, le Groupe a la satisfaction de voir ses commandes progresser de 20% par rapport à 2014 avec la conquête de nouveaux clients et des succès très significatifs enregistrés au second semestre s'appuyant sur les solutions issues de l'acquisition espagnole.

Dans le même temps, l'organisation de l'entreprise a été renforcée avec l'arrivée d'un directeur des opérations récemment nommé directeur général délégué. Abdelkrim Benamar est également en charge de piloter l'amélioration de la performance commerciale et s'appuie sur le programme Accélérateur PME de Bpifrance pour lequel Astellia a été sélectionnée en mars 2015. A noter également, la certification

OEA (Opérateur Economique Agréé) obtenue par Astellia auprès de l'administration des douanes : ceci constitue un outil important pour l'efficacité de nos procédures d'exportation.

Des actions pour maximiser l'efficacité commerciale et compenser le manque à gagner aux Etats-Unis ont également été initiées. Le bureau de Singapour, où les perspectives commerciales sont faibles à moyen terme, est en cours de fermeture et la filiale brésilienne est définitivement fermée.

Les programmes de développements se sont poursuivis activement avec une arrivée à maturité des solutions Nova se traduisant par une diminution des charges de prestations externes et dans le même temps, le renforcement des moyens mis en œuvre pour *Nova Ran*, spécialement en Espagne et des activités autour de la *CEM* et des solutions *Analytics*.

Au final, l'année se termine avec une perte significative faute d'avoir atteint les revenus attendus malgré une bonne maîtrise des charges et les efforts déployés pour l'amélioration globale de la performance.

#### 1.4. Evolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (en K€ et en %)

Territoires	CA 2014		CA 2015		Evolution
Afrique	7 240	14,13%	9 537	20,28%	31,73%
France	9 272	18,10%	6 704	14,26%	-27,70%
Europe	8 160	15,92%	7 270	15,46%	-10,91%
Moyen-Orient	14 072	27,46%	14 785	31,44%	5,07%
Amériques	8 782	17,14%	4 235	9,01%	-51,77%
Asie Pacifique	3 716	7,25%	4 494	9,56%	20,94%
<b>France</b>	<b>9 272</b>	<b>18,10%</b>	<b>6 704</b>	<b>14,26%</b>	<b>-27,70%</b>
<b>Export</b>	<b>41 969</b>	<b>81,90%</b>	<b>40 321</b>	<b>85,74%</b>	<b>-3,93%</b>
<b>Total</b>	<b>51 242</b>		<b>47 026</b>		<b>-8,23%</b>

#### 1.5. Activité commerciale

Le volume de commandes de l'année est revenu au niveau constaté deux années plus tôt après une année de tassement. Les commandes 2015 s'élèvent ainsi à 54,2 M€ après 45 M€ en 2014. La saisonnalité habituelle s'est plus que jamais manifestée avec un tiers des commandes sur les 6 premiers mois, un autre tiers sur les 5 mois suivants et un tiers le dernier mois de l'année. Comme cela a déjà été indiqué les années précédentes, elle s'explique, selon nous, par les logiques budgétaires des opérateurs qui classent dans le temps leurs investissements en fonction de leurs propres priorités.

L'activité reste principalement portée par les régions Europe, Moyen-Orient et Afrique. Il convient de noter un bon développement de la zone CALA (*Central and Latin America*) tandis que l'Inde et l'Asie demeurent des régions décevantes.

Comme les années précédentes, les 10 premiers groupes clients représentent environ 75% des commandes, le plus important étant à 22%. Ramené au niveau des clients, aucun d'entre eux ne pèse plus de 10% des commandes. Cette répartition constitue une bonne diffusion du risque.

La part de commandes à l'international représente 86% de l'ensemble, sensiblement équivalente à l'année précédente.

Il convient de mentionner l'arrivée de quinze nouveaux clients même si certains sont à faible montant : l'expérience montre que ces situations peuvent conduire à des affaires plus significatives dans les années qui suivent.

Au niveau des affaires, deux tendances sont à souligner :

1. le gain au second semestre de premiers projets significatifs dans le domaine de l'optimisation *Ran* auprès de clients historiques Astellia alors que ce domaine était jusque-là cantonné aux clients de la filiale espagnole ;
2. le gain d'un certain nombre de grands projets stratégiques au sens des clients concernés ou de la situation concurrentielle.

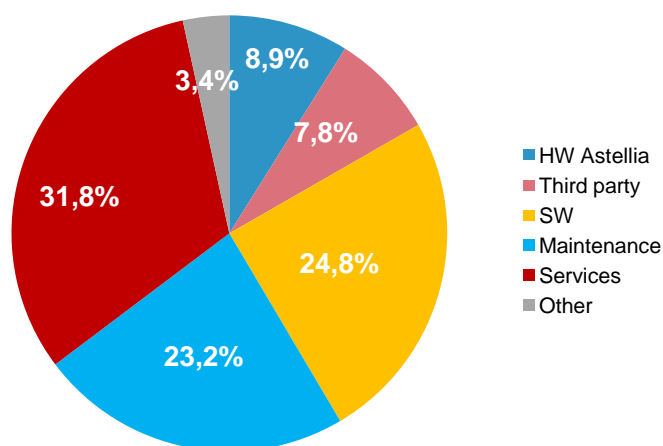
La répartition des commandes par type de produits continue à montrer une hausse des activités de services contre une stabilité des ventes de produits, voire une baisse pour les équipements. Cette tendance peut être analysée comme une évolution des opérateurs vers « plus d'OPEX » mais il est trop tôt pour en déduire une évolution définitive.

L'environnement concurrentiel évolue assez lentement. Néanmoins, dans la concurrence directe, il semble que la fusion entre le leader Tektronix et Netscout crée quelques turbulences qui rendent cet acteur légèrement moins actif même s'il reste extrêmement présent. Dans le même temps, les autres concurrents restent, selon les régions, actifs au niveau déjà observé. Le développement des activités vers *CEM* et *Big Data* conduit à observer la présence de plus en plus fréquente de certains gros acteurs notamment les grands équipementiers. A cet égard, Astellia espère concrétiser en 2016 un accord avec l'un de ceux-ci pour la fourniture de nos solutions de « *monitoring* et *troubleshooting* ».

En matière de communication, Astellia a continué à privilégier le contact avec ses clients via les salons professionnels et les rendez-vous ciblés directs telles que des conventions clients. Le travail sur les réseaux sociaux et au travers des communiqués de presse a également continué à un excellent rythme.

Le Groupe a également reçu des récompenses professionnelles (*Awards*), en particulier « *The Best Test & Measurement Solution* » obtenu à Amsterdam lors du *LTE summit* pour notre solution *Nova Ran*, ce qui constitue une validation de la qualité de notre technologie issue d'Espagne.

#### ► Répartition des commandes 2015 par types de produits



### 1.6. Recherche et développement

Les efforts de recherche et développement demeurent importants afin d'accompagner les besoins clients et les évolutions technologiques. Sur la France, au sens du Crédit d'Impôt Recherche, les dépenses sont en hausse de 17,1% à 5 370 K€ contre 4 585 K€ un an plus tôt. A ce montant s'ajoutent des dépenses de 990 K€ réalisées par la filiale espagnole en augmentation de 29,6% comparé à 2014 (764 K€). Au niveau du Groupe, ce sont donc 6 360 K€ qui ont été investis en R&D représentant 10,3% du total de nos dépenses (versus 5 349 K€ et 8,8% sur 2014).

Les principales activités menées en 2015 concernent :

- ▶ La mise en œuvre des technologies et architecture Nova pour l'étude et le développement de la solution de *monitoring* du cœur de réseau mobile 4G (EPC/LTE), incluant le cœur de réseau *data* avec en particulier :
  - l'ajout de nouvelles interfaces concernant les déploiements voix sur LTE (*VoLTE*) ;
  - des évolutions pour le traitement massif des services paquets à des fins d'analyses d'usages pour les équipes marketing des opérateurs mobiles ;
  - le démarrage d'études pour le développement d'une nouvelle architecture de capture des très hauts débits *data*.
- ▶ Les études et développements de la solution *CEM* permettant la mesure et le reporting de la qualité perçue par les clients des opérateurs mobiles :
  - pour étoffer le catalogue Astellia de cas d'utilisations (*use cases*) innovants des données Nova à destination des équipes techniques et marketing des opérateurs mobiles ;
  - en démarrant des études préliminaires pour le développement d'une nouvelle architecture de traitement / stockage des données Nova avec utilisation des technologies du *Big Data*.
- ▶ Les études et développements d'une solution *Nova Core CS et IMS* pour le *monitoring* du cœur de réseau mobile pour les services voix et en préparation des premiers déploiements voix sur LTE (*VoLTE*) ;
- ▶ La mise en œuvre des technologies et architecture Nova pour l'étude et le développement d'une solution d'optimisation du réseau radio, en intégrant les solutions sans sonde d'Astellia Espagne ;
- ▶ La poursuite d'études et de développements dans les solutions historiques Astellia de *monitoring* du réseau radio, avec en particulier des évolutions apportées pour les besoins des solutions innovantes *CEM* et *Nova Care* ;
- ▶ Le démarrage d'études et de développements pour la virtualisation de l'architecture Nova ainsi que pour la compatibilité des sondes de capture Astellia avec la virtualisation des réseaux des opérateurs mobiles (liées aux NFV et SDN).

## 1.7. Commentaires sur les résultats du Groupe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les comptes consolidés ont été établis selon les règles et principes comptables en vigueur en France tels que précisés dans l'annexe des comptes consolidés au paragraphe « Référentiel comptable ». Les principales variations entre les comptes consolidés et les comptes sociaux d'Astellia S.A. portent sur l'immobilisation de la R&D (et l'amortissement correspondant), le traitement du crédit d'impôt recherche (CIR), les impôts différés, le traitement des indemnités de fin de carrière et la prise en compte des variations de change entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les comptes du Groupe, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 15 mars 2016, se présentent de la façon suivante :

### 1.7.1. Production

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'élève à 47 026 K€ contre 51 242 K€ au 31 décembre 2014 soit une diminution de 8%.

La capitalisation de la R&D est comprise dans la production stockée et immobilisée pour un montant de 6 360 K€ au titre de l'exercice 2015. Les autres produits d'exploitation comprennent quant à eux les

crédits d'impôts dans la rubrique subvention d'exploitation pour un montant de 1 050 K€ et des reprises d'amortissement et de provision pour un montant de 2 183 K€.

### 1.7.2. Charges d'exploitation

Les achats consommés de l'exercice s'élèvent à 6 177 K€ contre 8 733 K€ pour l'exercice précédent, en recul de 29,3%. Cette diminution est liée à la baisse de notre chiffre d'affaires matériel (en recul de 37,8%).

Les charges externes représentent 17 198 K€ contre 15 775 K€ au titre de l'exercice précédent en augmentation de 9%. Cette croissance est liée pour partie à l'évolution de notre mix produit qui nous a conduit à accroître notre recours à des prestataires et consultants externes pour réaliser l'activité de service (+1 465K€ par rapport à l'année dernière). Les loyers ont également augmenté de 241 K€ sur la période en lien avec les nouveaux locaux pris courant 2014 tant en France qu'en Espagne. A contrario, les frais de sous-traitance de R&D sont en recul de 773 K€.

Les charges de personnel du Groupe sont de 27 222 K€ contre 25 397 K€ en 2014, soit une augmentation de 7%. L'effectif moyen du Groupe est passé de 418 personnes fin 2014 à 438 fin 2015, soit une augmentation de 20 personnes (+5%) résultant des recrutements de fin 2014. L'effectif au 31/12/15 s'établit à 435 personnes contre 445 un an plus tôt. Les frais de personnel ont également été impactés par l'évolution de la parité euro/dollar pour un montant de 240 K€. Enfin, il est à noter qu'au 31 décembre 2015, les résultats n'ont pas permis de dégager de la participation et de l'intéressement.

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 034 K€ contre 2 017 K€ en 2014, la baisse des retenues fiscales sociales compensant l'augmentation des retenues à la source et des droits de douane.

Les autres charges d'exploitation n'appellent pas de commentaires particuliers. Elles comprennent entre autres les transferts de charges et les jetons de présence.

Enfin, les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 8 739 K€ contre 8 964 K€ fin 2014 soit une diminution de 2,5%. La dotation aux amortissements de frais de R&D est en diminution sur Astellia S.A. mais cette baisse est compensée par l'augmentation sur notre filiale espagnole comme expliquée dans l'annexe des comptes au paragraphe « frais de recherche et développement ». Le montant des provisions sur stocks est en baisse de 105 K€ et la provision pour départ à la retraite a été complétée à hauteur de 179 K€ sur l'exercice. La provision sur les comptes clients quant à elle n'a pas été dotée cette année, le risque ayant diminué.

### 1.7.3. Résultats

Les écritures liées à la capitalisation de la R&D dans les comptes consolidés impactent négativement le résultat d'exploitation à hauteur de 128 K€. Cet impact se décompose comme suit :

- immobilisation des dépenses de R&D 2015 à hauteur de 6 360 K€ (5 370 K€ au titre de la France, 990 K€ au titre de l'Espagne) ;
- dotation aux amortissements des dépenses capitalisées pour un montant de 6 488 K€.

Compte tenu des opérations décrites ci-dessus, le résultat d'exploitation au 31 décembre 2015 fait apparaître une perte de 4 681 K€ contre une perte de 1 063 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 279 K€ (dû aux effets de change), le résultat courant de l'exercice ressort à - 4 401 K€ contre 17 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe a dégagé un résultat exceptionnel négatif à hauteur de 227 K€ en partie dû à des provisions pour clôture de notre filiale singapourienne.

Compte tenu de l'activation de l'économie future d'impôts liée au déficit fiscal non utilisé de la Société mère, Astellia S.A., du traitement des impôts différés et de la prise en compte de l'amortissement sur 7 ans de l'écart d'acquisition d'Ingenia à hauteur de 766 K€ pour l'exercice, le résultat net consolidé de l'exercice se solde par une perte de 5 096 K€ contre une perte de 338 K€ pour l'exercice précédent.

#### 1.7.4. Situation financière

Les capitaux propres du Groupe sont en diminution à hauteur de 24 207 K€ au 31 décembre 2015 contre 29 528 K€ au 31 décembre 2014.

La capacité d'autofinancement du Groupe est de 3 305 K€ contre 7 733 K€ fin 2014. Sa composante la plus significative est la réintégration des amortissements des charges de R&D capitalisées. L'évolution défavorable du besoin en fonds de roulement (- 3 527 K€), due pour la majeure partie à la dégradation des composantes hors exploitation, contribue à la diminution de la trésorerie du Groupe. Enfin l'accroissement du besoin de trésorerie lié aux opérations d'investissements (R&D) et l'excédent lié aux opérations de financements (emprunts), se soldent par une diminution de la trésorerie du Groupe de 6 019 K€. Cette dernière, compte tenu de la CAF, des écarts de changes positifs pour 36 K€ et de la trésorerie de départ, s'établit donc à 2 066 K€ fin 2015 contre 8 271 K€ fin 2014. Il convient de préciser que ce solde est net des concours bancaires, constitué principalement de la mobilisation de nos CIR 2012 à 2014 auprès de Bpifrance pour un montant de 4 472K€.

L'endettement du Groupe, ressortant à 12 274 K€ au titre de l'exercice, a évolué majoritairement sous l'effet de la mobilisation du CIR. Les emprunts nouveaux de l'exercice s'élèvent à 1 652 K€ contre des remboursements à hauteur de 1 131 K€. Par ailleurs, nous signalons que la Société n'a pas versé de dividendes sur l'exercice.

Les investissements, hors capitalisation des frais de R&D, sont constitués de divers achats courants. Il convient de noter également l'immobilisation d'équipements produits par le Groupe, utilisés à des fins de démonstration commerciale ou pour la production de services et ne pouvant plus figurer dans les stocks.

#### 1.8. Conclusion

Au cours de l'année 2015, la saisonnalité a encore fortement marqué l'activité du Groupe. La seconde moitié de l'année n'a pas permis d'atteindre l'équilibre avec un chiffre d'affaires de 30 299 K€ contre 16 727 K€ au premier semestre (soit +81%). Le résultat net du Groupe est passé de -8 434 K€ au premier semestre à +3 338 K€ au second semestre faisant ressortir une perte sur l'année à hauteur de -5 096 K€.

En K€	31 déc. 2015	S2 2015	S1 2015	31 déc. 2014	Var. annuelle en K€	Var. annuelle en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	47 026	30 299	16 727	51 242	-4 216	-8,2%
<b>Valeur ajoutée</b>	30 109	21 231	8 878	32 140	-2 031	-6,3%
<b>EBITDA</b>	1 875	7 185	-5 310	6 955	-5 081	-73,0%
<b>EBIT</b>	-4 681	4 248	-8 928	-1 063	-3 617	340,2%
<b>Rés. Financier</b>	279	-39	318	1 080	-801	-74,2%
<b>Rés. Exceptionnel</b>	-227	-212	-15	-332	105	-31,6%
<b>IS hors crédit d'impôt</b>	299	-277	576	744	-445	-59,8%
<b>Amort. Ecart. d'acquisition</b>	766	382	384	766	0	-%
<b>Rés. net consolidé</b>	-5 096	3 338	-8 434	-338	-4 758	-%

En % du CA	31 déc. 2015	S2 2015	S1 2015	31 déc. 2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	100,0%	100%	100,0%	100,0%
<b>Valeur ajoutée</b>	64,0%	70,1%	53,1%	62,7%
<b>EBITDA</b>	4,0%	23,7%	-31,7%	13,6%
<b>EBIT</b>	-10,0%	14,0%	-53,4%	-2,1%
<b>Rés. Financier</b>	0,6%	-0,1%	1,9%	-0,5%
<b>Rés. Exceptionnel</b>	-0,5%	-0,7%	-0,1%	-0,6%
<b>IS hors crédit d'impôt</b>	0,6%	-0,9%	3,4%	1,5%
<b>Amort. Ecart. d'acquisition</b>	1,6%	1,3%	2,3%	1,5%
<b>Rés. net consolidé</b>	-10,8%	11,0%	-50,4%	5,2%

L'endettement du Groupe augmente et la trésorerie nette s'établit à 2 066 K€. Enfin, le Groupe finit l'année 2015 avec un carnet de commandes de 37,5 M€.

### 1.9. Perspectives

Sous l'effet des bonnes commandes de fin d'année 2015, l'exercice 2016 démarre avec un carnet de commandes supérieur à 37 M€ dont 32 M€ en principe réalisables pour 2016. Dans ces conditions, l'objectif de l'exercice est de renouer avec la croissance.

Le Groupe prévoit également d'abaisser ses dépenses globales sans toutefois entamer sa compétitivité et ainsi permettre une amélioration de la rentabilité en 2016. Pour atteindre cet objectif, la stratégie du Groupe s'articulera principalement autour :

- de la mise en œuvre du programme d'amélioration des performances de l'entreprise : des gisements d'efficacité opérationnelle sont identifiés dans les *process* d'avancement des contrats avec les grands clients internationaux, un enjeu important pour Astellia qui accompagne de grands groupes opérateurs sur des territoires éloignés ;
- d'une régionalisation d'activités pour une meilleure qualité des services de proximité adaptés aux besoins des clients finaux et aux objectifs d'optimisation du Groupe ;
- de la poursuite du développement des ventes chez les clients existants et chez de nouveaux clients en s'appuyant sur son offre Nova élargie (*Ran, VoLTE...*) ;
- d'élargir la proposition de valeurs aux opérateurs en étendant l'offre d'exploitation des données produites (*CEM, Analytics, Big data*) ;
- du maintien des avantages technologiques de ses solutions historiques et de sa capacité à anticiper les prochaines évolutions (5G, virtualisation, NFV/SDN, etc.).

Par ailleurs, l'effort commercial reste porté sur les régions fortes d'Astellia avec le renforcement des équipes et l'accent sera mis sur le canal indirect pour l'ensemble des régions mais tout spécialement pour celles à résultats insuffisants (Asie notamment). Les perspectives de début d'année permettent d'envisager de nouveaux succès sur les technologies *Nova Ran* et ainsi conquérir de nouveaux clients.

La feuille de route pour la Recherche & Développement repose sur les sujets mentionnés ci-dessus. En matière de cœur de métier (*monitoring*), l'accent sera mis sur la complétude des solutions et sur le passage progressif aux nouvelles générations incluant notamment les notions de virtualisation. Un premier produit dit « *load balancer* », nommé *Flex*, devrait être commercialisé en milieu d'année.

Les développements des solutions de géolocalisation et d'optimisation du réseau d'accès (*Nova Ran*) seront poursuivis de manière active, principalement par les équipes espagnoles. Une expérimentation innovante de géolocalisation a d'ailleurs fait l'objet d'une démonstration sur le stand du groupe Vodafone à l'occasion du *Mobile World Congress* de Barcelone en février 2016.

Enfin, la montée en puissance des activités *CEM, Analytics* et *Big Data* doit se poursuivre tout au long de l'année : le positionnement de l'offre d'Astellia ainsi que ses coopérations avec les opérateurs seront déterminants pour ce marché du futur, objet de toutes les attentions.

Globalement Astellia va tout mettre en œuvre pour confirmer ses positions clés sur ce marché en constante évolution et repartir en croissance après une période de transition principalement issue de l'arrêt des contrats américains en 2014.

## 2. ACTIVITÉ GÉNÉRALE D'ASTELLIA S.A.

### 2.1. Introduction

Astellia S.A. a réalisé un chiffre d'affaires 2015 en diminution à 43 545 K€ (contre de 45 799 K€, sur l'exercice précédent 2014) et réparti pour 84,6% à l'export et 15,4% en France (contre respectivement 80% et 20% en 2014). Ce chiffre d'affaires représente 92% du chiffre du groupe, le solde étant principalement le fait de la filiale espagnole.

### 2.2. Emploi

Au 31 décembre 2015, l'effectif d'Astellia S.A. est de 303 salariés (effectif moyen : 299) contre 314 (294) au titre de l'exercice 2014. Cette augmentation s'est répartie essentiellement dans les départements commerciaux, services et produits. Par ailleurs, la Société fait appel à des intervenants non salariés (consultants) pour assurer ses activités internationales, notamment les activités de vente et services.

Les 300 salariés et 3 dirigeants non salariés sont répartis comme suit :

- 290 CDI, 3 mandats sociaux et 10 CDD dont 6 apprentis ;
- 240 hommes et 63 femmes ;
- 256 cadres, 37 Etam, 4 dirigeants (dont 3 non salariés) et 6 apprentis.

La répartition entre les différents sites est la suivante : Rennes : 288 ; Puteaux : 13 ; Valence (Espagne) : 1 ; Autriche : 1.

### 2.3. Echange avec les actionnaires et gouvernance

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2015 avec un taux de présence de 95,8%.

### 2.4. Présentation des comptes d'ASTELLIA S.A.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que l'exercice précédent. Toutefois, nous rappelons que depuis la mise en place du nouvel ERP en avril 2014, les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées « factures au jalon ». La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir (cf. note comptable des comptes sociaux 2.1.7).

Les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 15 mars 2016 se présentent de la façon suivante :

#### 2.4.1. Production

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'élève à 43 545 K€ contre 45 799 K€ au 31 décembre 2014 soit une diminution de 4,9% par rapport à l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 46 715 K€ (contre 47 272 K€ au 31 décembre 2014) incluant :

- une production immobilisée de 524 K€ correspondant à des équipements utilisés dans le cadre de tests et démonstrations clients ;
- des reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour un montant de 2 483 K€.



2.4.2. Charges d'exploitation

	2015 (K€)	2014 (K€)	Variation (%)
Consommation de MP et de marchandises	6 687	8 220	- 18,6
Autres achats et charges externes	17 184	15 468	+ 11,1
Impôts et taxes	1 958	2 016	- 2,9
Frais de personnel (chargés)	20 604	20 385	+ 1,1
Dotation aux amortissements	912	738	+ 23,6
Dotation aux provisions	975	1 080	- 9,7
Autres charges	541	53	+ 920,8
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>48 861</b>	<b>47 960</b>	<b>+ 1,9</b>

La consommation matière a diminué par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse résulte de la diminution de la part du chiffre d'affaires Matériel et Négoce.

Les charges externes représentent 17 184 K€ contre 15 468 K€ lors de l'exercice précédent soit une augmentation de 11,1%. Ces charges comprennent principalement les frais de sous-traitance de R&D, de recours à des prestataires et consultants externes ainsi que les coûts de déplacements pour un montant total de 9 644 K€ contre 9 327 K€. La légère augmentation masque une diminution des dépenses de R&D (-453 K€ par rapport à 2014) et une augmentation du recours à la sous-traitance pour la production de nos services (+647 K€). L'évolution des autres charges externes est marquée par la croissance des frais de personnel de nos filiales sous format de *cost+* (+852 K€), des honoraires (+432 K€) et des locations immobilières (+128 K€), le reste n'évoluant pas significativement.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 958 K€ contre 2 016 K€ en 2014, la baisse des charges fiscales sociales compensant l'augmentation des frais de douanes et des retenues à la source sur nos opérations internationales.

Les charges de personnel sont de 20 604 K€ contre 20 385 K€ en 2014, soit une augmentation de 1,1% en lien avec la croissance de l'effectif moyen de 2%. Le montant du CICE au titre de l'exercice s'élève à 353 K€ contre 323 K€ l'année dernière.

Enfin, la diminution des dotations aux provisions est due à l'absence de provisions clients sur la période écoulée.

2.4.3. Résultats

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2015 s'élève à -2 146 K€ contre -688 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à -1 768 K€, tenant compte en particulier du provisionnement des avances de trésorerie faites à notre filiale américaine (1 941 K€) et de la dépréciation des titres de notre filiale brésilienne (292 K€). Le résultat courant de l'exercice avant impôt ressort à -3 915 K€ contre +24 K€ en 2014.

La Société a dégagé un résultat exceptionnel négatif à hauteur de -1 595 K€ dû à la dépréciation du fonds de commerce Acurio (1 492 K€) et au provisionnement des coûts de fermeture de notre filiale singapourienne.

Compte tenu des crédits d'impôt sur les bénéfices de 1 648 K€, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de 3 862 K€ contre un bénéfice net de 998 K€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres de la Société sont positifs à hauteur de 27 470 K€ au 31 décembre 2015 contre 31 290 K€ au 31 décembre 2014.

2.4.4. Situation financière

La situation de trésorerie de la Société s'est dégradée de 1 461 K€ en raison de :

- une marge brute d'auto financement négative de 192 K€ ;

- une dégradation de notre BFR de -2 090 K€ ;
- un besoin de trésorerie liée à nos investissements financiers de 3 373K€ (avances de trésorerie à nos filiales) ;
- un besoin de trésorerie liée à nos achats courants de 3 373 K€ ;
- un excédent dégagé par les financements obtenus pour 4 979 K€.

L'endettement de la Société s'est accru principalement sous l'effet de la mobilisation des CIR 2012, 2013 et 2014 auprès de Bpifrance et comptabilisée sous la forme de concours bancaires (4 472 K€). Sur l'exercice, la Société a contracté de nouveaux emprunts pour 1 637 K€ et remboursé 1 131 K€.

Les investissements sont constitués de divers achats courants (PC, serveurs, logiciels, mobiliers divers...).

Avec un montant de capitaux propres de 27 470 K€ et un endettement de 11 415 K€, au 31 décembre 2015, le ratio d'endettement par rapport aux capitaux propres est de 41,5% (25,3% hors mobilisation CIR).

## 2.5. Analyse

En 2015, Astellia S.A. a :

- Etouffé son management (arrivée d'un directeur des opérations nommé directeur général délégué) ;
- Poursuivi l'intégration de sa filiale espagnole Ingenia Telecom S.L.U. ;
- Redéployé ses efforts commerciaux et décidé de la fermeture de deux de ses filiales (Singapour et Brésil) ;
- Mis en œuvre un plan d'amélioration des performances de l'entreprise s'appuyant sur le programme Accélérateur PME de Bpifrance pour lequel la Société a été sélectionnée en mars 2015.

Le résultat d'exploitation 2015 est de -2,1 M€. Après un 1<sup>er</sup> semestre à -7,6 M€ de résultat d'exploitation (contre -6,8 M€ en 2014), lié à la saisonnalité de notre chiffre d'affaires, le second semestre a permis de générer 5,5 M€ de résultat d'exploitation (contre 6,1 M€ en 2014).

La marge brute s'est dégradée d'une part du fait de l'évolution de notre mix produit (part des services plus importante au détriment du logiciel et des ventes de matériel) et d'autre part des difficultés rencontrées dans le déploiement de nos nouvelles solutions.

L'augmentation de la masse salariale est principalement le fait de l'accroissement de l'effectif moyen au titre de l'année 2015, résultant des embauches de la fin d'année 2014. A la fin de l'exercice, l'effectif a décré de 11 personnes.

La ligne impôts est impactée positivement du Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 1,6 M€ (contre 1,4 M€ en 2014), en ligne avec les programmes de R&D. A titre indicatif, les dépenses retenues s'élèvent à 5,4 M€ contre 4,6 M€ en 2014.

Il convient de noter que, comme par le passé, les dépenses de R&D d'Astellia S.A. sont intégralement passées en charges.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan est de 74,9 M€ (stable comparé au 31 décembre 2014). Les fonds propres, à 27,4 M€ (contre 31,3 M€ au 31 décembre 2014), représentent 36,6% du total du bilan. Les dettes financières sont de 11,4 M€ (contre 6,4 M€ au 31 décembre 2014) et se sont accrues de 4 472 K€ sur l'exercice par le biais de la mobilisation du CIR. Les produits constatés d'avance sont de 144 K€ (contre 900 K€ au 31 décembre 2014) et amenés à disparaître avec le nouveau mode de comptabilisation des créances clients (Cf. § ci-dessous). Par ailleurs les avances et acomptes évoluent de 21,5 M€ contre 19,9 M€ en 2014 avec les factures au « jalon ».

A l'actif (le poste clients est expliqué ci-dessous), les stocks sont à 2,9 M€ (contre 3,7 M€ au 31 décembre 2014) et reflètent le niveau élevé d'activité de fin d'année. Au 31 décembre 2015, la trésorerie disponible est de 5,6 M€ (contre 7,1 M€ au 31 décembre 2014).

► **Evolution du poste clients**

Depuis la mise en place du nouvel ERP en avril 2014, les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées factures au jalon. La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir. De ce fait, la présentation des postes liés aux comptes clients dans le bilan n'est pas d'une lecture aisée. Les comptes clients peuvent être analysés comme suit : les montants positifs correspondent à une position débitrice et les montants négatifs à une position créditrice dans le bilan.

	2015	2014	Variation
Clients (a)	23 330	21 680	1 650
Clients douteux	213	1 316	-1 103
Provision clients douteux	-213	-1316	1 103
<b>Total (1)</b>	<b>23 330</b>	<b>21 680</b>	<b>1 650</b>
Avances et acomptes (c)	-21 519	-19 902	-1 617
Produits constatés d'avance (d)	-144	-871	727
Factures à établir (b)	16 926	17 288	-362
Clients créditeurs / voucher (e)	-357	-1 017	660
<b>Total (2)</b>	<b>-5 094</b>	<b>-4 501</b>	<b>-593</b>
<b>Net (1+2)</b>	<b>18 236</b>	<b>17 178</b>	<b>1 058</b>
Clients à l'actif (a+b)	40 256	38 968	1 288
Clients au passif (c+d+e)	-22 020	-21 790	-230
<b>Net</b>	<b>18 236</b>	<b>17 178</b>	<b>1 058</b>

L'importance du compte clients illustre, comme les années précédentes, une forte facturation en fin d'année. Elle illustre également des retards de paiements significatifs dans certains pays : cette situation ne comporte pas de risque particulier mais repose principalement sur des questions de procédures ou d'économies des pays en question. Le besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par ce poste clients. On note donc qu'en position nette, le poste clients a augmenté de 1 058 K€ augmentant d'autant le besoin en fonds de roulement.

**2.6. Informations diverses**

2.6.1. Conventions règlementées

**En application de l'article L.225-38 du Code de commerce, les conventions conclues au cours des exercices précédents et autorisées sont :**

La convention de trésorerie entre la Société et la société Astellia Inc. (dirigeants communs concernés : Christian Queffélec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre) ;

La convention de prestations de services entre la Société et la société Astellia Inc. (dirigeants communs concernés : Christian Queffélec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia South Africa (dirigeant commun concerné : Christian Queffélec) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia do Brasil (dirigeant commun concerné : Christian Queffélec) ont cessé de fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Telecom (dirigeants communs concernés : Christian Queffélec et Frédéric Vergine) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Asia Pte Ltd (dirigeant commun concerné : Christian Queffélec) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Middle East S.A.L. (dirigeant commun concerné : Christian Queffélec) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Ingenia Telecom SLU (dirigeants communs concernés : Emmanuel Audousset et Julien Lecoeuvre) ;

La convention de trésorerie entre la Société et la société Ingenia Telecom SLU (dirigeants communs concernés : Emmanuel Audousset et Julien Lecoeuvre) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Canada Inc. (dirigeants communs concernés : Christian Queffelec et Frédéric Vergine).

**Conventions conclues et autorisées pendant l'exercice :**

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions autorisées au cours de l'exercice.

**Conventions conclues durant l'exercice sans autorisation préalable :**

Il n'y a pas eu de conventions conclues non autorisées au cours de l'exercice.

**2.7. Composition et répartition de l'actionariat**

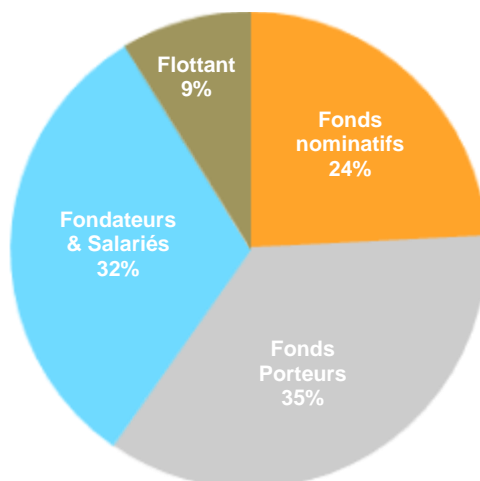
Lors de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2015, la répartition du capital de la Société était la suivante :

Le capital de la Société est divisé en 2 590 451 actions représentant 3 999 078 droits de vote (au 19 juin 2015). En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes ou du cinquième du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivants (au 19 juin 2015) :

Nom	Actions	Droits de vote
M. Christian QUEFFELEC	134 352 (5,19%)	268 279 (6,71%)
M. Frédéric VERGINE	223 707 (8,64%)	447 414 (11,19%)
M. Julien LECOEUVRE	223 806 (8,64%)	447 612 (11,19%)
CIC (4 fonds)	300 468 (11,60%)	440 936 (10,03%)
ISATIS Capital (5 fonds)	299 105 (11,55%)	299 105 (7,48%)
INNOVACOM	205 487 (7,93%)	356 387 (8,91%)
INOCAP (8 fonds)	177 859 (6,87%)	177 859 (4,45%)
NEXSTAGE (9 fonds)	160 757 (6,21%)	160 757 (4,02%)

Les opérations réalisées sur les titres détenus par les dirigeants et administrateurs portées à la connaissance de la Société sont présentées en annexe 4 du présent rapport. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil.

La répartition des titres au 19 juin 2015 est la suivante :



Il convient également de rappeler que les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficiant d'un droit de vote double.

Au 29 février 2016 le capital est divisé en 2 590 451 actions représentant 3 998 144 droits de vote.

#### **2.8. Utilisation des délégations de compétences consenties au Conseil d'administration dans le cadre de l'attribution d'options de souscription et/ou achats d'actions**

L'annexe 5 rappelle les délégations de compétences et de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en matière d'évolution du capital.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale du 20 juin 2014.

#### **2.9. Utilisation des délégations de compétences consenties au Conseil d'administration dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites**

L'annexe 5 rappelle les délégations de compétences et de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en matière d'évolution du capital.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale du 20 juin 2014.

#### **2.10. Etat du programme de rachat d'actions**

Lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2015, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'administration à racheter en une ou plusieurs fois des actions de la Société. Par ailleurs, les titres Astellia S.A. sont admis au groupe de cotation E2.

Dans ce cadre, la Société dispose d'un contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc. La situation de ce contrat est décrite en section 2.1.8.3 de l'annexe aux comptes. Les seuls rachats d'actions effectués sont ceux réalisés dans ce contrat.

#### **2.11. Etat de la participation des salariés au capital de la Société à la clôture de l'exercice**

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société, dont les titres sont inscrits au nominatif, s'élevait à 3,89% du capital social résultant de leur investissement initial dans la Société ou des attributions d'actions gratuites. Les actions détenues par les salariés ne sont pas soumises à un véhicule de gestion collective.

#### **2.12. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices**

Le tableau requis en application de l'article R. 225-102 du Code de commerce est fourni en annexe 1.

#### **2.13. Liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos à la clôture de l'exercice**

La liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figure en annexe 2.

#### **2.14. Rémunération des mandataires sociaux**

Les éléments de rémunération et autres avantages des mandataires sociaux figurent en annexe 3.

Il est rappelé que l'Assemblée générale avait prévu un montant de 80 000 euros à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015. Cette somme a été utilisée à hauteur de 48 000 euros. Au terme de la 5<sup>ème</sup> résolution, nous vous proposons de renouveler le montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 à 80 K€ et pour l'exercice 2017 à la somme de 80 K€.

## 2.15. Dépenses somptuaires

Nous vous informons de l'absence de dépenses qualifiées de somptuaires au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

## 2.16. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Aucune réintégration fiscale de frais généraux visée par l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## 2.17. Informations sur la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs

Au 31 décembre 2015, le compte fournisseurs présente un solde créditeur de 3 180 K€. Ce solde se décompose comme suit :

- fournisseurs tiers français : 1 031 K€
- fournisseurs tiers étrangers : 811 K€
- fournisseurs Groupe : 1 338 K€

Par ailleurs le solde présenté au passif du bilan tient compte des éléments suivants :

- fournisseurs débiteurs : 3 K€
- fournisseurs factures non parvenues : 1 340 K€

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Lorsque ce seuil est dépassé, les fournisseurs français de la Société ont des pénalités de retard de paiement correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, toute entreprise débitrice à l'égard de la Société qui règle une facture après l'expiration du délai de paiement doit lui verser une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement égale à 40 euros.

Le compte fournisseurs au 31 décembre 2015 est constitué de factures non échues à hauteur de 3 125 K€ pour lesquelles les délais de règlement sont conformes à la Loi ; le solde correspond à des factures nécessitant un travail de contrôle complémentaire ou contestées.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture des trois derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

K€	> 90 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 30 et 60 jours	< 30 jours	Non échus	Total
2015	48	0	0	4	3 125	3 177
2014	0	0	0	123	4 455	4 578
2013	1	0	0	348	3 051	3 401

## 2.18. Analyse des risques

La Société n'a pas connaissance de risque particulier nouveau la concernant spécifiquement. Néanmoins, dans le contexte économique actuel, il existe un certain nombre de risques communs à toutes les entreprises résultant directement de la situation financière internationale. Ceci concerne particulièrement la parité euro/dollar.

Le développement international fortement orienté dans les pays émergents génère un risque de paiement client lié aux situations économiques et géopolitiques. Ce risque n'est pas avéré à ce jour mais il a pu se traduire, dans certains cas, par des délais de paiement anormalement longs ou par application du principe de prudence, par une provision pour dépréciation de créance.

Enfin, la situation politique dans certains pays d'Afrique ou du Moyen-Orient où Astellia S.A. a une activité importante est à prendre en compte. La Société n'a pas directement de contrats avec les états mais les crises observées peuvent provoquer des décalages dans le déroulement des affaires.

## 2.19. Evènement important survenu depuis la clôture

A la date de rédaction du présent rapport, la Société n'a pas relevé d'évènement significatif postérieur à la clôture.

## 2.20. Commentaires relatifs aux résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire

### 2.20.1. Affectation des résultats

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) font apparaître une perte de 3.861.556,65 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la manière suivante :

**Origine :** résultat de l'exercice : -3.861.556,65 euros

**Affectation :** à la réserve statutaire, soit : -3.861.556,65 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende global
31/12/2012 (versement 2013)	2 566 451	0,13 euro	333 638,63 euros
31/12/2013 (versement 2014)	2 578 451	0,08 euro	206 276,08 euros
31/12/2014	Néant	Néant	Néant

Depuis 2006, les dividendes distribués aux personnes physiques sont éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

### 2.20.2. Ratification de la cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'administration du 15 mars 2016 a décidé de nommer Monsieur Abdelkrim BENAMAR par la voie de la cooptation en remplacement de Monsieur Yves ANSQUER, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément à l'article L. 225-24, alinéa 4 du Code de commerce, cette nomination doit, pour être valable, être présentée à la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. C'est pourquoi, il est demandé aux actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Abdelkrim BENAMAR (6<sup>ème</sup> résolution).

### 2.20.3. Autorisation pour programme de rachat d'actions

Le programme de rachats d'actions, voté à l'Assemblée générale du 20 juin 2014, arrive à expiration le 19 décembre prochain, raison pour laquelle il est proposé de décider une nouvelle autorisation (7<sup>ème</sup> résolution).

## **2.21. Commentaires relatifs aux résolutions proposées à l'Assemblée générale extraordinaire**

### **2.21.1. Autorisation pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société**

Dans le prolongement de l'autorisation relative aux rachats d'actions et dans l'hypothèse où cette disposition venait à être utilisée, il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois et dans la limite de 10% du capital social de la Société, les actions que la Société détient ou viendrait à détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres visé à l'article 2.21.3 ci-dessus (7<sup>ème</sup> résolution) et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires (articles L.225-209 et R.225-150 et suivants du Code de commerce), le Conseil d'administration disposant alors des pouvoirs requis en pareille matière.

### **2.21.2. Autorisation d'augmenter le capital de la Société**

Les délégations de compétence consenties par l'Assemblée générale du 20 juin 2014 en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital selon certaines conditions étaient consenties pour 26 mois. Il est proposé de reconduire ces dispositions pour une durée de 26 mois (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions).

### **2.21.3. Autorisation afin de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Etant donné les nouvelles dispositions figurant dans la loi Macron offrant le bénéfice d'une fiscalité préférentielle et réduisant les délais minimums d'acquisition et de conservation relatifs aux attributions d'actions gratuites, il est proposé une nouvelle autorisation qui prive d'effet toute autorisation ou délégation de compétence antérieurement consentie en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société et en particulier, la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale du 20 juin 2014, afin de bénéficier des nouvelles dispositions (11<sup>ème</sup> résolution).

## **2.22. Approbation des comptes et des résolutions**

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner au Conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice social 2015 et de voter en faveur des résolutions soumises aux votes des actionnaires.

Fait à Saint-Jacques-de-la-Lande  
Le 15 mars 2016

Le Conseil d'administration



## ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(€)	2011	2012	2013	2014	2015
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 283 225,50	1 283 225,50	1 286 225,50	1 295 225,50	1 295 225,50
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 566 451	2 566 451	2 578 451	2 590 451	2 590 451
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	33 927 198	41 530 213	45 806 817	45 799 062	43 545 450
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-838 338	2 652 702	1 342 263	948 997	-1 839 964
Impôts sur les bénéfices	-1 542 997	-1 960 859	-2 066 421	-1 338 162	-1 648 251
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	369 387	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-615 261	3 027 412	2 002 763	998 490	-3 861 557
Résultat distribué <sup>(1)</sup>	0	333 639	206 276	0	0
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,27	1,65	1,32	0,88	-0,07
Résultats après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	-0,24	1,18	0,78	0,39	-1,49
Dividende distribué à chaque action <sup>(1)</sup>	0,00	0,13	0,08	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif salariés fin d'exercice	246	264	290	314	303
Montant de la masse salariale de l'exercice	10 728 651	11 792 501	13 015 316	13 908 520	14 041 997
Versements au titre des avantages sociaux <sup>(2)</sup>	5 214 483	5 832 446	6 211 151	6 476 550	6 561 834

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice dont les comptes sont soumis à approbation : montant proposé par le Conseil

<sup>(2)</sup> Au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 le CICE est respectivement de 184 K€, 323 K€ et 353 K€.

## ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandataire social Astellia S.A.	Adresse	Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>Christian QUEFFELEC</b> né le 3 septembre 1955 à Quimper (29) Administrateur Président du Conseil d'Administration Directeur Général	La Suzanne 35 410 Nouvoitou	Administrateur & Président d'Astellia Inc. Administrateur d'Astellia do Brasil Ltda Administrateur d'Astellia South Africa (Pty) Ltd Administrateur d'Astellia Telecom (Pty) Ltd Administrateur d'Astellia Asia (Pte) Ltd Administrateur et Président d'Astellia Middle East S.A.L. Administrateur et Président d'Astellia Canada Inc. Administrateur Association Rennes Atalante Technopole Membre du Conseil de surveillance Ecole Supérieure de Commerce de Rennes
<b>Frédéric VERGINE</b> né le 17 mars 1967 à Montpellier (34) Directeur Général délégué – Administrateur	4 rue du Grand Rocher Veneffles 35 410 Châteaugiron	Administrateur d'Astellia Inc. Administrateur d'Astellia Telecom (Pty) Ltd Administrateur d'Astellia Canada Inc.
<b>Julien LECOEUVRE</b> né le 9 juin 1969 à Paris (75) Directeur Général délégué – Administrateur	8 rue Manoir de Gaudon 35 770 Vern-sur-Seiche	Administrateur d'Astellia Inc. Administrateur d'Ingenia Telecom S.L.U.
<b>Abdelkrim BENAMAR</b> né le 15 décembre 1969 à Montfermeil (93) Directeur Général délégué	68 boulevard de l'Ouest 93340 Le Raincy	Aucun
<b>Emmanuel AUDOUSSET</b> né le 16 mars 1960 à Neuilly / Seine (92) Executive Vice-President Business Development Administrateur	1 allée Louis Juvet 92 600 Asnières	Administrateur et Président d'Ingenia Telecom S.L.U.
<b>Yves ANSQUER</b> né le 13 juillet 1967 à Dineault (29) Administrateur	La Clarlais 35 150 Amanlis	Directeur Administratif et Financier LET Services
<b>Jacques MEHEUT</b> né le 20 août 1949 à Créteil (94) Administrateur coopté en CA le 29 janvier 2010	8 avenue Roger Salengro 92 290 Chatenay- Malabry	Aucun
<b>GO CAPITAL S.A.S.</b> RCS 445 284 458 Rennes Représentée par M. Eric COZANET né le 10 mars 1956 à Rennes (35) Administrateur depuis le 13 Juin 2008	24 boulevard de Beaumont 35 000 Rennes	Président du Directoire de GO Capital ; Représentant permanent de GO Capital aux Conseils d'administration de : Prévia (SA), Quertech Ingénierie (SA); aux comités de direction d'Alcuin (SAS)
<b>TIC Consultants S.A.S.</b> RCS 528 975 808 RCS Paris Représentée par M. Jean-Pierre Dumolard né le 15 avril 1954 à Toulouse (31) Administrateur depuis le 29 Juillet 2008	11 place du Général Catroux 75 017 Paris	Gérant de TIC Partners (SARL) Président de TIC Consultants (SAS) Administrateur d'Ekinops (SA) et Netatmo (SAS)

## ANNEXE 3 : REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations totales incluent les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par toute entité du Groupe, cette rémunération comprenant pour certains mandataires une partie fixe et une partie variable, la ventilation entre ces deux parties est indiquée. Les montants indiqués ci-dessous s'entendent des montants bruts, en euros, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Nom	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable <sup>1</sup>	Avantage en nature <sup>2</sup>	Total
<b>Christian Queffélec</b>	2015	126 890	0	0	126 890
	2014	130 241	0	0	130 241
	2013	110 000	0	1 695	111 695
<b>Frédéric Vergine</b>	2015	103 151	6 000	3 973	113 124
	2014	104 959	6 000	1 988	112 947
	2013	94 000	6 000	1 960	101 960
<b>Julien Lecoeuvre</b>	2015	92 482	0	3 156	95 638
	2014	93 985	0	1 988	95 973
	2013	84 500	0	1 960	86 460
<b>Emmanuel Audouset <sup>3</sup></b>	2015	95 004	18 985	Néant	113 989
	2014	95 004	23 129	Néant	118 133
	2013	89 004	35 122	Néant	124 126
<b>Yves Ansquer</b>	2013-2015	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Jacques Méheut <sup>4</sup></b>	2015	Néant	24 000	Néant	24 000
	2014	Néant	24 000	Néant	24 000
	2013	Néant	24 000	Néant	24 000
<b>GO Capital</b>	2013-2015	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TIC Consultants <sup>5</sup></b>	2015	Néant	24 000	Néant	24 000
	2014	Néant	18 000	Néant	18 000
	2013	Néant	24 000	Néant	24 000
<b>Abdelkrim Benamar <sup>6</sup></b>	2015	135 233	20 000	Néant	155 233

<sup>1</sup> Ce montant inclut la rémunération variable et les primes exceptionnelles. Pour MM. Audouset et Benamar, la rémunération variable est définie dans leur contrat de travail respectif et liée à des objectifs annuels. Pour MM. Queffélec, Lecoeuvre et Vergine, elle est décidée en Conseil d'administration, plafonnée et est fonction du résultat de l'entreprise.

<sup>2</sup> La Société a souscrit au profit de MM. Christian Queffélec (jusqu'en 2013), Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre, un contrat d'assurance indemnifiant ces derniers en cas de révocation de leurs fonctions de directeur général ou directeur général délégué de la Société. Les primes versées par la Société constituent le seul avantage en nature dont bénéficient les dirigeants.

<sup>3</sup> M. Audouset n'a jamais reçu de rémunération au titre d'un quelconque mandat social. La rémunération perçue visée dans ce tableau l'a donc été uniquement au titre de son contrat de travail de Directeur Business Development.

<sup>4</sup> La rémunération perçue par M. Jacques Méheut l'est au titre des jetons de présence.

<sup>5</sup> La rémunération perçue par la société TIC Consultants, représentée par M. Jean-Pierre Dumolard, son Président, l'est au titre des jetons de présence.

<sup>6</sup> M. Benamar a été nommé Directeur général délégué lors de la séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2015. M. Benamar n'a jamais reçu de rémunération au titre d'un quelconque mandat social. La rémunération perçue visée dans ce tableau l'a donc été uniquement au titre de son contrat de travail de Directeur des Opérations.

## ANNEXE 4 : OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Les opérations réalisées sur les titres détenus par les dirigeants et administrateurs portées à la connaissance de la Société sont :

Identification	Opérations			
<b>Christian QUEFFELEC</b> Président Directeur Général	Acquisitions d'actions 2015-2016 :			
	<b>Date</b>	<b>Nb d'actions</b>	<b>P.U. €</b>	<b>Montant</b>
	28 avr. 2015	200	11,2068	2 253,82
	4 mai 2015	50	11,1000	563,25
	9 juin 2015	80	10,1500	820,25
	22 juil. 2015	39	9,2000	365,86
	12 nov. 2015	50	9,0000	457,08
	3 déc. 2015	24	8,5000	211,03
	24 déc. 2015	30	7,4600	230,94
	9 févr. 2016	200	6,7500	1 357,55
19 févr. 2016	200	6,7000	1 347,50	
2 mars 2016	200	6,1000	1 227,32	
<b>Frédéric VERGINE</b> Directeur Général délégué et Administrateur	Néant			
<b>Julien LECOEVRE</b> Directeur Général délégué et Administrateur	Acquisitions d'actions 2016 :			
	<b>Date</b>	<b>Nb d'actions</b>	<b>P.U. €</b>	<b>Montant</b>
	11 février	2 000	6,7926 €	13 585,20 €
	24 février	1 000	6,6479 €	6 647,90 €
2 mars	1 000	6,30 €	6 300,00 €	
<b>Abdelkrim BENAMAR</b> Directeur Général délégué	Néant			
<b>Emmanuel AUDOUSSET</b> Directeur Business Développement et Administrateur	Néant			
<b>Yves ANSQUER</b> Administrateur	Néant			
<b>Jacques MEHEUT</b> Administrateur	Néant			
<b>Jean-Pierre DUMOLARD</b> Représentant permanent de TIC Consultants, Administrateur	Néant			
<b>Eric COZANET</b> Représentant permanent de GO CAPITAL, Administrateur	Néant			

## ANNEXE 5 : ETAT DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice 2015

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation et résolution	Durée de validité et échéance	Plafond	Utilisation en 2015
<b>Rachat d'actions</b>	Acheter des actions de la Société AG du 19/06/2015 6e résolution	Durée : 18 mois Echéance : 19/12/2016	10% du capital social 4.000.000 euros	Néant
<b>Annulation d'actions</b>	Procéder à l'annulation d'actions achetées par la Société AG du 19/06/2015 7e résolution	Durée : 24 mois Echéance : 19/06/2017	10% du capital social	Néant
<b>Augmentation de capital par émission d'actions</b>	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription AG du 20/06/2014 15e résolution	Durée : 26 mois Echéance : 20/08/2016	700.000 €	Néant
	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription AG du 20/06/2014 16e résolution	Durée : 26 mois Echéance : 20/08/2016	700.000 €	Néant
<b>Attribution d'actions gratuites</b>	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux salariés ou mandataires sociaux éligibles AG du 20/06/2014 18e résolution	Durée : 38 mois Echéance : 20/08/2017	4% du capital social	Néant
<b>Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</b>	Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux éligibles AG du 20/06/2014 19e résolution	Durée : 38 mois Echéance : 20/08/2017	6% du capital social	Néant

2. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'options de souscription d'actions :

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation relative à l'attribution de souscription d'actions de la Société consentie par l'Assemblée générale durant l'exercice 2015.

Le rappel des utilisations précédentes est détaillé au point 2.8 du rapport de gestion.

3. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites :

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation relative à l'attribution d'actions gratuites de la Société consentie par l'Assemblée générale durant l'exercice 2015.

Le rappel des utilisations précédentes est détaillé au point 2.9 du rapport de gestion.

## ANNEXE 6 : TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX (ARTICLE 222-8 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF)

MGA Audit représenté par M. Michel GOURITEN 8 Quai de Tréguier 29600 Morlaix	Montant des honoraires (euros)			Commentaires
	2015	2014	2013	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	27 086	25 763	28 200	
Certification comptes consolidés	3 250	3 190	3 000	
Autres prestations liées à la mission de commissaire aux comptes	2 250		5 736	
<b>Total</b>	<b>32 586</b>	<b>28 953</b>	<b>36 936</b>	

EY Représenté par M. Guillaume RONCO Immeuble Eolios ZAC La Courrouze 3 rue Louis Braille - CS 10847 35208 Rennes Cedex 2	Montant des honoraires (euros)			Commentaires
	2015	2014	2013	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	19 133	15 690	23 000	
Certification comptes consolidés	3 250	3 190	3 000	
Autres prestations liées à la mission de commissaire aux comptes	1 250	19 444	28 207	
<b>Total</b>	<b>23 633</b>	<b>38 324</b>	<b>54 207</b>	

## II. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS 2015

# Bilan actif

## SA Astellia

N° SIRET : 42878024100041

Au : 31/12/2015

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2014	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	2 715 694	1 646 019	1 069 675	1 025 657
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)	4 007 365	1 507 365	2 500 000	4 007 365
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>6 723 060</b>	<b>3 153 384</b>	<b>3 569 675</b>	<b>5 033 022</b>
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Terrains	17 165	16 698	467	767
		Constructions	2 315 921	1 676 903	639 017	228 934
Inst. techniques, mat. out. industriels		1 697 556	1 049 481	648 075	800 423	
Autres immobilisations corporelles					431 379	
Immobilisations en cours						
<b>TOTAL</b>	<b>4 030 643</b>	<b>2 743 083</b>	<b>1 287 560</b>	<b>1 461 505</b>		
Immobilisations financières <sup>(3)</sup>	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	9 213 365	329 192	8 884 172	9 175 672	
	Créances rattachées à des participations	5 565 245	2 997 430	2 567 815	1 104 176	
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	5 440		5 440	5 440	
	Prêts					
<b>TOTAL</b>	<b>15 060 128</b>	<b>3 326 623</b>	<b>11 733 505</b>	<b>10 695 401</b>		
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>25 813 832</b>	<b>9 223 091</b>	<b>16 590 741</b>	<b>17 189 929</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	3 875 504	974 642	2 900 862	3 697 633
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
	Créances <sup>(1)</sup>	Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
<b>TOTAL</b>	<b>3 875 504</b>	<b>974 642</b>	<b>2 900 862</b>	<b>3 697 633</b>		
Divers	Avances et acomptes versés sur commandes	18 225		18 225	32 520	
	Clients et comptes rattachés	40 469 281	212 734	40 256 546	38 967 705	
	Autres créances	8 530 632		8 530 632	7 114 653	
<b>TOTAL</b>	<b>48 999 913</b>	<b>212 734</b>	<b>48 787 178</b>	<b>46 082 359</b>		
Divers	Capital souscrit et appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	1 002 110		1 002 110	2 716 455	
<b>TOTAL</b>	<b>4 650 859</b>		<b>4 650 859</b>	<b>4 397 335</b>		
Charges constatées d'avance		850 742		850 742	567 555	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>59 397 356</b>	<b>1 187 377</b>	<b>58 209 979</b>	<b>57 493 860</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif		125 823		125 823	168 078	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>85 337 011</b>	<b>10 410 468</b>	<b>74 926 543</b>	<b>74 851 868</b>	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			5 565 245	2 060 264	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			2 469 413	5 854 387	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	



# Bilan passif

SA Astellia

Au : 31/12/2015

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 295 225 )	1 295 225	1 295 225
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 228 955	11 228 955
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	129 522	128 322
	Réserves statutaires	18 535 398	17 538 108
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 861 556	998 489	
Situation nette avant répartition	<b>27 327 544</b>	<b>31 189 101</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées	142 811	100 449	
<b>Total</b>	<b>27 470 355</b>	<b>31 289 550</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques	339 351	381 606
	Provisions pour charges	120 527	
	<b>Total</b>	<b>459 879</b>	<b>381 606</b>
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 411 055	6 420 506
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 682	4 111
	<b>Total</b>	<b>11 414 738</b>	<b>6 424 617</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	21 519 319	19 901 904
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 520 273	6 072 628
	Dettes fiscales et sociales	4 565 622	4 413 186
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 900 000	3 962 113
Autres dettes	356 613	1 016 731	
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>13 342 509</b>	<b>15 464 660</b>	
Produits constatés d'avance	144 580	870 930	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>46 421 148</b>	<b>42 662 113</b>	
Écarts de conversion passif	575 160	518 597	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>74 926 543</b>	<b>74 851 868</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	12 212 529	9 244 989	
à moins d'un an	12 689 298	13 515 220	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	4 472 717		
(3) dont emprunts participatifs			

# Compte de résultat

## SA Astellia

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois  
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	3 460 339	18 235 076	21 695 416	27 201 506
	- Services	3 243 471	18 606 562	21 850 033	18 597 556
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 703 810</b>	<b>36 841 639</b>	<b>43 545 449</b>	<b>45 799 062</b>
	Production stockée production immobilisée			523 881	34 478
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			22 031	2 545
	Subventions d'exploitation			2 482 651	1 381 731
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			141 111	54 335
Autres produits					
			<b>Total</b>	<b>46 715 126</b>	<b>47 272 154</b>
Charges d'exploitation	Marchandises   Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats Variation de stocks			5 784 624	9 245 323
	Autres achats et charges externes (3)			902 045	-1 024 958
	Impôts, taxes et versements assimilés			17 184 448	15 468 001
	Salaires et traitements			1 958 401	2 016 176
	Charges sociales			14 041 997	13 908 520
				6 561 834	6 476 550
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations   amortissements • sur actif circulant   provisions • pour risques et charges			911 640	737 880
				974 642	1 079 917
	Autres charges			541 491	53 012
			<b>Total</b>	<b>48 861 126</b>	<b>47 960 423</b>
			<b>Résultat d'exploitation</b> A	<b>-2 146 000</b>	<b>-688 269</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				B
	Perte supportée ou bénéfice transféré				C
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			71 454	36 246
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			8	11
	Reprises sur provisions, transferts de charges			1 122 165	1 097 866
	Différences positives de change			1 281 540	759 960
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			38 313	41 795
			<b>Total</b>	<b>2 513 482</b>	<b>1 935 880</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			3 414 753	1 122 165
	Intérêts et charges assimilées (5)			170 735	155 639
	Différences négatives de change			696 538	-54 622
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>Total</b>	<b>4 282 026</b>	<b>1 223 182</b>
			<b>Résultat financier</b> D	<b>-1 768 544</b>	<b>712 697</b>
			<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b> E	<b>-3 914 544</b>	<b>24 428</b>

# Compte de résultat

## SA Astellia

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois  
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

\* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		32 921
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	88 536	
	Reprises sur provisions et transferts de charge	27 843	58 387
	<b>Total</b>	<b>116 380</b>	<b>91 308</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 582
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 641	999
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 702 002	423 879
	<b>Total</b>	<b>1 711 643</b>	<b>428 461</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	<b>-337 152</b>
Participation des salariés aux résultats		G	26 947
Impôt sur les bénéfices		H	-1 338 161
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>-3 861 556</b>	<b>998 489</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

## 1. FAITS MAJEURS

### 1.1. Evènements principaux de la période

Les faits significatifs survenus au cours de la période sont les suivants :

#### 1.1.1. Nouveaux emprunts

La Société a contracté des nouveaux emprunts pour un montant total de 1 637 488 euros pour financer ses investissements et son innovation.

#### 1.1.2. Mobilisation du CIR

La Société a mobilisé auprès de Bpifrance ses crédits d'impôt recherche 2012, 2013 et 2014. La traduction comptable de cette opération impacte le niveau d'endettement de la Société de 4 472 715 euros.

#### 1.1.3. Fermeture de 2 filiales

La Société a procédé à la fermeture de sa filiale brésilienne. En conséquence, les titres d'Astellia Do Brasil ont été provisionnés à hauteur de la situation nette de cette dernière.

La Société a décidé de procéder à la fermeture de sa filiale singapourienne. La situation nette d'Astellia Asia Private limited étant supérieure à la valeur des titres détenus, aucune dépréciation des titres n'a été constatée. Les coûts de fermeture ont quant à eux été provisionnés.

#### 1.1.4. Dépréciation du fonds de commerce Acurio

La fin de vie des produits développés sur le logiciel souche Acurio ayant été décidé, le fonds de commerce lié à la confusion de patrimoine d'Acurio a été déprécié à 100%.

#### 1.1.5. Dépréciation des avances de trésorerie faites à Astellia Inc.

Le taux de provisionnement des avances consenties à Astellia Inc. a été porté à 100% (versus 50% les années précédentes).

Cette décision ne remet pas en cause la présence d'Astellia aux Etats-Unis.

#### 1.1.6. Nomination d'un nouveau Directeur général

L'organisation de l'entreprise a été renforcée par un directeur des opérations nommé directeur général délégué. Abdelkrim Benamar est également en charge de piloter l'amélioration de la performance commerciale.

#### 1.1.7. Evènements postérieurs au 31 décembre 2015

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.

### 1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes

comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Les chiffres présentés sont en euros arrondis à l'euro le plus proche sauf spécifications contraires.

### 2.1. Actif

#### 2.1.1. Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	dont composants	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<b>INCORPORELLES</b>								
Frais d'établissement et de développement								
Autres postes d'immo. Incorporelles		6 207 758		530 783		15 482	6 723 060	
<b>Total 1</b>		<b>6 207 758</b>	<b>-</b>	<b>530 783</b>	<b>-</b>	<b>15 482</b>	<b>6 723 060</b>	<b>-</b>
<b>CORPORELLES</b>								
<b>Terrains</b>								
<b>Constructions</b>								
Sur sol propre								
Sur sol d'autrui		17 166					17 166	-
Instal. générales, agenc.et aménag. des constructions							-	-
<b>Installations techniques, matériels et outillage ind.</b>		1 694 224		631 919		10 221	2 315 922	-
<b>Autres immob. Corporelles</b>								
Installations générales, agencets, aménngts, divers		276 842		20 876			297 718	-
Autre matériel de transport		7 638					7 638	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 395 803		33 420		37 021	1 392 201	-
Emballages récupérables et divers		-					-	-
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		431 380			431 380		-	-
<b>Avances et acomptes</b>		-					-	-
<b>Total 2</b>		<b>3 823 051</b>	<b>-</b>	<b>686 215</b>	<b>431 380</b>	<b>47 242</b>	<b>4 030 644</b>	<b>-</b>
<b>FINANCIERES</b>								
Participations évaluées par mise en équivalence		-					-	-
Autres participations		11 271 629		3 507 071		89	14 778 611	-
Autres titres immobilisés		5 440					5 440	-
Prêt & autres immobilisations financières		410 113		114		134 149	276 077	-
<b>Total 3</b>		<b>11 687 182</b>	<b>-</b>	<b>3 507 185</b>	<b>-</b>	<b>134 238</b>	<b>15 060 128</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>		<b>21 717 991</b>	<b>-</b>	<b>4 724 183</b>	<b>431 380</b>	<b>196 962</b>	<b>25 813 833</b>	<b>-</b>

#### 2.1.2. Tableau des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				-
Autres postes d'immo. corporelles	1 174 736	486 765	15 482	1 646 019
<b>Total 1</b>	<b>1 174 736</b>	<b>486 765</b>	<b>15 482</b>	<b>1 646 019</b>
<b>CORPORELLES</b>				
<b>Terrains</b>				
<b>Constructions</b>				
Sur sol propre				-
Sur sol d'autrui	16 398	300		16 698
Instal. générales, agenc.et aménag. des				-
<b>Installations techniques, matériels et outillage ind.</b>	1 465 288	221 836	10 221	1 676 904
<b>Autres immo. corporelles</b>				
Installations générales, agencets, aménngts, divers	14 501	30 506		45 007
Autre matériel de transport	6 616	251		6 867
Matériel de bureau et informatique, mobilier	858 742	175 887	37 021	997 608
Emballages récupérables et divers	-			-
<b>Total 2</b>	<b>2 361 545</b>	<b>428 780</b>	<b>47 242</b>	<b>2 743 084</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	<b>3 536 281</b>	<b>915 545</b>	<b>62 724</b>	<b>4 389 103</b>

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
<b>INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immo. corporelles	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total 1</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>CORPORELLES</b>							
<b>Terrains</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Constructions</b>	-	-	-	-	-	-	-
Sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencement et aménagement	-	-	-	-	-	-	-
<b>Installations techniques, matériels et outillage ind.</b>	-	23 007	-	-	27 844	-	4 837
<b>Autres immo. corporelles</b>	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencés, aménagements, divers	-	-	-	-	-	-	-
Autre matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total 2</b>	-	23 007	-	-	27 844	-	4 837
Frais d'acquisition de titres de participation	-	-	47 198	-	-	-	47 198
<b>Total 3</b>	-	-	47 198	-	-	-	47 198
		<b>70 205</b>			<b>27 844</b>		<b>42 362</b>

### 2.1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 2.1.3.1. Logiciels et Dépôt de marque

Logiciels : Valeurs brutes : 2 715 440 euros (valeurs nettes : 1 069 675 euros)

Marque : Valeurs brutes : 255 euros, totalement amorties

#### 2.1.3.2. Amortissement

Parmi les immobilisations incorporelles, seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement calculé en fonction de leur durée d'utilisation par l'entreprise, à savoir :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Brique de logiciel technologique	Linéaire	5 ans

#### 2.1.3.3. Frais de recherche et de développement

Les coûts de développement sont intégralement comptabilisés en charges.

Au 31 décembre 2015, les montants correspondants aux dépenses éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche représentent 5 370 206 euros.

#### 2.1.3.4. Fonds commercial

Les éléments inscrits en « fonds commercial » sont les suivants :

- Clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation, acquise le 01/04/2000.  
Valeur brute : 15 244 euros, totalement dépréciée.
- Éléments incorporels du fonds de commerce de recherche, développement, étude, conception, fabrication et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications apportés par la SA Qositel par voie de fusion absorption le 20/12/2002.  
Valeur : 2 500 000 euros.

- Est également inscrit dans la rubrique du fonds de commerce le mali de confusion lié à l'opération de confusion de patrimoine de la filiale ACURIO.  
Valeur brute: 1 492 120 euros, totalement dépréciée.

#### 2.1.3.5. Dépréciation

##### Modalités de dépréciation

La valeur des logiciels souches développés par QOSITEL et ACURIO sera attestée par le maintien d'une commercialisation significative dans le domaine de compétence couvert par ces savoir-faire logiciels.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs indices de perte de valeur viendraient à se révéler, la Société apprécierait le niveau de dépréciation nécessaire à la sincérité de ses comptes annuels.

Au 31 décembre 2015, suite à la décision de fin de vie des produits issus d'ACURIO, la valeur de ce fonds de commerce a été dépréciée à 100%, soit 1 492 120 euros.

La valeur de la clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation a également été dépréciée à 100%, soit 15 244 euros.

#### 2.1.4. Immobilisations corporelles

##### 2.1.4.1. Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 2.1.4.2. Amortissement

Le plan d'amortissement de chaque immobilisation dépend de sa propre utilisation ainsi que des avantages économiques qu'elle procure.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Réseau informatique interne	Linéaire	de 3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	de 8 à 10 ans

L'amortissement dégressif est retenu en tant qu'amortissement économique pour certaines immobilisations, notamment pour le matériel informatique.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est inscrite en amortissement dérogatoire pour une valeur au 31 décembre 2015 de 54 314 euros.

#### 2.1.5. Immobilisations financières

##### 2.1.5.1. Titres de filiales et participations

##### Liste des filiales et participations :

La valeur des titres de la société Ingenia Telecom inscrite dans le tableau ci-après se ventile de la façon suivante :

- Valeur brute des titres 8 150 628 euros
- Frais d'acquisitions des titres 235 992 euros

Voir tableau page suivante

Informations financières sur les filiales et participations	cours en Euros		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés		Chiffre d'affaires hors taxes de la période	Résultats (bénéfice ou perte de la période)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	31/12/2015					Brute	Nette	Bruts	Nets				
<b>ASTELLIA Inc.</b>													
En Dollars US			51 000	-3 314 302	100%	51 000				298 966	-1 076 044		
En Euros	1,0887		37 693	-3 044 275		37 693	0	3 035 246	37 815	274 608	-988 375		
<b>ASTELLIA DO BRASIL LTDA</b>													
En Réals brésiliens			940 000	-856 706	100%	939 000				0	-693 821		Société clôturée sur 2015
En Euros	4,3117		310 720	-198 693		310 720	19 220			0	-160 916		
<b>ASTELLIA SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>													
En Rands sud-africains			300 000	239 677	100%	300 000				496 973	18 506		
En Euros	16,9530		26 758	14 138		26 758	26 758			29 315	1 092		
<b>ASTELLIA TELECOM (PVT) LTD</b>													
En Roupies			200 000	21 508 722	95%	190 000				83 829 215	511 776		
En Euros	72,0215		3 306	298 643		3 306	3 306			1 163 947	7 106		
<b>ASTELLIA ASIA PTE. LTD</b>													
En Dollars singapouriens			150 000	167 476	100%	150 000				1 015 410	46 076		Clôture en-cours
En Euros	1,5417		87 615	108 631		87 615	87 615			658 630	29 886		
<b>ASTELLIA MIDDLE EAST SAL</b>													
En Dollars US			300 000	-701	100%	300 000				2 310 635	313		
En Euros	1,0887		221 790	-644		221 790	221 790			2 122 380	287		
<b>INGENIA TELECOM SLU</b>													
En Euros			62 000	451 798,56	100%	8 386 620				4 504 602	-2 975 850		
En Euros	1,0000		8 386 620	451 798,56		8 386 620	8 386 620	2 530 000	2 530 000	4 504 602	-2 975 850		
<b>ASTELLIA CANADA Inc.</b>													
En Dollars canadiens			200 000	22 302,00	100%	200 000				710 299	22 302		
En Euros	1,5116		138 864			138 864	138 864			469 899	14 754		



Les dépréciations des titres des filiales sont appréciées au cas par cas et prennent notamment en compte la situation nette.

Pour la filiale Astellia Do Brasil LTDA, il a été constaté une provision de 291 500 euros.

Le prêt relatif à Astellia Inc. prend en compte un écart de conversion passif net de 432 570 euros (cf. § 2.1.7.2)

Le taux de provisionnement des avances consenties à Astellia Inc. a été porté à 100%, la dépréciation des avances et intérêts a été limitée à la hauteur de la situation nette de cette filiale.

**2.1.5.2. Informations complémentaires relatives à l'opération de confusion de patrimoine de la société Acurio.**

**Affectation extra-comptable du mali technique aux actifs sous-jacents apportés**

Identification du bien	Valeur comptable sociale (1)	Valeur réelle (2)	Plus value latente (2)-(1)	Affectation du mali au prorata des plus values latentes et dans la limite de celles-ci
<b>Actifs figurant dans le compte de l'absorbée :</b>	Néant			
<b>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée :</b>				
Logiciel souche développé par ACURIO	Néant	1 492 120	1 492 120	1 492 120
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>1 492 120</b>	<b>1 492 120</b>	<b>1 492 120</b>

Comptabilisé en fonds de commerce, ce montant a été totalement déprécié au 31 décembre 2015.

**2.1.5.3. Autres Créances**

**Classement par échéances**

ETAT DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 565 246	2 530 000	3 035 246
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	276 077		276 077

**Postes du bilan relatifs aux filiales**

BILAN	Astellia Inc	Astellia Do Brasil	Astellia South Africa	Astellia Telecom	Astellia Asia	Astellia Middle East	INGENIA	Astellia CANADA Inc
Créances rattachées à des participations	2 880 473						2 530 000	
Provision	(2 842 658)							
<b>Soit créances rattachées nettes</b>	<b>37 815</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 530 000</b>	<b>0</b>
Intérêts sur créances rattachées	154 773						0	
Provision	(154 773)						0	
<b>Soit intérêts nets sur créances rattachées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances clients et comptes rattachés	0							
Provision	0							
<b>Soit compte client net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances clients non provisionnées	9 091	0	0	417 736	0	0	112 613	137 200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 539	0	10 757	512 193	80 566	620 984	34 342	79 228
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Astellia Inc</b>	<b>Astellia Do Brasil</b>	<b>Astellia South Africa</b>	<b>Astellia Telecom</b>	<b>Astellia Asia</b>	<b>Astellia Middle East</b>	<b>INGENIA</b>	<b>Astellia CANADA Inc</b>
<b>Charges d'exploitation</b>								
Frais commerciaux	160 282	0	35 001	1 100 148	667 713	2 119 378	429 127	483 373
Reprise provision client								
Dotation provision client								
<b>Produits d'exploitation</b>								
Vente d'équipement, logiciel et services	43 931						745 509	21 945
Transfert de charges du personnel	60 280							
Cession d'immobilisations	0							
<b>Charges financières</b>								
Dot. Prov. sur créances rattachées	2 842 658							
Dot. Prov. intérêts sur créances rattachées	154 773						0	
Dot. Prov. pour risque de change	0		0	38 796	0	0	0	2 845
<b>Produits financiers</b>								
Reprise prov. sur créances rattachées	901 747							
Reprise prov. intérêts sur créances rattachées	52 340							
Intérêts sur créances rattachées	50 092						21 362	
Reprise prov. pour risque de change	0			68 778	0	0		0

Les montants provisionnés pour Astellia Inc. sont ceux comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2015 à hauteur de la situation nette de la filiale. Les montants non provisionnés relatifs à Astellia Inc. font apparaître un risque non couvert à hauteur du montant suivant :

- 37 815 euros au titre des créances rattachées

## 2.1.6. Stocks

### 2.1.6.1. Etat des stocks

Catégories de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	3 875 504	974 642	2 900 862
<b>TOTAL</b>	<b>3 875 504</b>	<b>974 642</b>	<b>2 900 862</b>

#### Méthode de dépréciation utilisée :

La dépréciation s'apprécie par article selon leur degré d'obsolescence technique.

Cette dernière est appréciée par les services techniques de la Société.

Les taux de dépréciation sont compris entre 25 % et 100 %.

### 2.1.6.2. Evaluation des Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, après déduction des remises rabais commerciaux obtenus et y compris les droits de douane et taxes non récupérables.

## 2.1.7. Créances

### Présentation au bilan des jalons de facturation

Depuis la mise en place du nouvel ERP, les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées factures au jalon.

La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir.

Au 31 décembre 2015, les comptes annuels compensent les factures à établir avec les acomptes pour les prestations autres que logiciel et installation.

La présentation au Bilan est la suivante :

Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	Montant
Factures à établir sur commandes en-cours	49 187 013
Montant compensé	32 260 566
<i>Présenté à l'actif du bilan aux comptes clients</i>	<b>16 926 447</b>
Facturation au jalon	53 779 886
Montant compensé	32 260 566
<i>Présenté au passif du bilan en avances et acomptes</i>	<b>21 519 320</b>

2.1.7.1. Classement par échéances

ETAT DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	212 735	212 735	
Autres créances clients	40 256 546	40 256 546	
Créances représentatives de titres prêtés	-		
Personnel et comptes rattachés	10 088	10 088	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 936	18 936	
<b>Etat et autres collectivités publiques</b>			
Impôts sur les bénéfices	2 506 602	37 189	2 469 413
Taxe sur la valeur ajoutée	567 639	567 639	
Autres impôts, taxes et versement assimilés	40 614	40 614	
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 386 754	1 969 902	3 416 852
Charges constatées d'avance	850 743	850 743	
<b>Total</b>	<b>49 850 657</b>	<b>43 964 392</b>	<b>5 886 265</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercices			
Prêts et avances consentis aux associés			

Impôts sur les bénéfices :

▪ A 1 an au plus :		
Crédit d'impôt apprentissage		2 200 euros
Crédit d'impôt famille		34 989 euros
▪ A plus d'1 an :		
Crédit d'impôt recherche 2015		1 611 062 euros
Crédit d'impôt compétitivité 2013		183 863 euros
Crédit d'impôt compétitivité 2014		323 222 euros
Crédit d'impôt compétitivité 2015		353 300 euros

Débiteurs divers :

▪ A 1 an au plus :		
Débiteurs divers fournisseurs		37 418 euros
Crédit d'impôt recherche 2012 cédé à Bpifrance		1 932 484 euros
▪ A plus d'1 an :		
Crédit d'impôt recherche 2013 cédé à Bpifrance		2 039 411 euros
Crédit d'impôt recherche 2014 cédé à Bpifrance		1 377 441 euros

2.1.7.2. Autres informations significatives :

► Créances ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère :

Devise	cours en Euros	Valeur actualisée au taux de la clôture	écart conversion passif	écart conversion actif *
	31/12/2015			
En Dollars US	1,0887	5 626 146	116 369	74 411
En INR	72,0215	417 736	2 429	38 796
<b>TOTAL</b>			<b>118 798</b>	<b>113 207</b>

\* Les écarts de conversion actif ont fait l'objet d'une provision pour perte de change

► **Dettes ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère :**

Devise	cours en Euros	Valeur actualiséé au taux de la clôture	écart conversion passif	écart conversion actif *
	31/12/2015			
En Dollars US	1,0887	867 193	15 827	12 604
En ZAR	16,953	10 757	1 277	
En CAD	1,5116	79 228	4 974	
En GBP	0,73395	10 227	482	
En SGD	1,5417	80 566	1 231	
En CZK	27,023	56 224	0	12
<b>TOTAL</b>			<b>23 792</b>	<b>12 616</b>

\* Les écarts de conversion actif ont fait l'objet d'une provision pour perte de change

► **Prêts en dollar US :**

Devise	cours en Euros	Valeur actualisée au taux de la clôture	écart conversion passif
	31/12/2015		
En Dollars US	1,0887	2 880 473	432 570
<b>TOTAL</b>			<b>432 570</b>

Les écarts de conversion actif ont fait l'objet d'une provision pour perte de change

2.1.8. Disponibilités et divers

2.1.8.1. Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

► **Diverses valeurs mobilières :**

Il n'y a pas d'OPCVM au 31 décembre 2015

2.1.8.2. Comptes bancaires en devises

Au 31 décembre, le compte bancaire courant en dollars fait ressortir un solde de 764 701,18 dollars, soit une contre-valeur en euros de 702 398,46 euros pour un taux de clôture du dollar à 1,0887.

2.1.8.3. Contrat de liquidités

La Société a conclu un contrat de liquidités avec la société de Bourse Portzamparc.

Au 31 décembre 2015, la situation du contrat de liquidités est la suivante :

Comptes concernés	Désignation	Montant au 31 décembre 2015
502 Actions propres	Cf détail ci-dessous	2 111
512 Contrat de liquidités	Argent du contrat non investi en actions	17 711
<b>Total du contrat de liquidité</b>		<b>19 821</b>

Le compte actions propres tient compte au 31 décembre 2015 d'une moins-value à hauteur de 384 euros.

**Détail des actions propres, situation au 31 décembre 2015 :**

Nom de l'intermédiaire	Nombre de titres	PR en Euros	valorisation historique	Cours au 31/12/2015	valorisation	Ecart de cours
PORTZAMPARC	286	8,7236	2 495	7,38	2 111	- 384

2.1.9. Comptes de régularisation

2.1.9.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 850 742 euros.  
Elles se rapportent à diverses charges d'exploitation.

2.1.9.2. Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont constitués de :

Produits à recevoir	Montant
Intérêts courus sur créances Groupe :	154 772
Clients, factures à établir	16 926 446
Banque intérêts à recevoir :	5 224
Etat, produits à recevoir :	40 614
<b>Total</b>	<b>17 127 056</b>

2.2. Passif

2.2.1. Capital

	31/12/2014	Affectation résultat n-1	Emission d'actions gratuites	Souscription d'actions	Distribution de dividendes	Amortissements dérogatoires	résultat de la période	31/12/2015
Capital	1 295 226							1 295 226
Prime d'émission Innovacom	740 015							740 015
Prime d'émission Privé	7 469 602							7 469 602
Prime de fusion 2002	3 019 338							3 019 338
Réserve légale	128 323	1 200						129 523
Réserves statutaires	17 538 109	997 290						18 535 398
Report à nouveau	0							0
Résultat net	998 490	(998 490)					(3 861 557)	(3 861 557)
Provisions réglementées	100 450					42 362		142 811
<b>Total</b>	<b>31 289 551</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 362</b>	<b>(3 861 557)</b>	<b>27 470 356</b>

2.2.1.1. Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 2 590 451 actions de 0,50 euro de valeur nominale.

► **Droit de vote des actionnaires :**

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

L'Assemblée générale mixte du 3 décembre 2007, dans sa cinquième résolution, a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de commerce, tous les actionnaires visés qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Au 31 décembre 2015 la totalité des droits de vote était de 3 990 456 droits, dont 2 812 451 de votes doubles.

► **Détails de l'évolution du capital :**

Date	CA/ AG	Opération	Nombre d'actions nouvelles émises	Montant nominal de l'augmentation du capital	Prime	Montant successif du capital	Nombre cumulé de titres représentatifs du capital	Nominal des actions
28/12/1999		Constitution de la société	3 812	38 120,00		38 120,00	3 812	10
05/06/2000	AG	Augmentation de capital en numéraire à personnes dénommées	4 188	41 880,00		80 000,00	8 000	10
19/04/2001	CA	Emission de 838 BSG, par décision du CA	838	8 380,00		88 380,00	8 838	10
19/06/2001	AG	Augmentation de capital par compensation de créances, réservée à Innovacom 4	2 209	22 090,00	740 015,00	110 470,00	11 047	10
20/12/2002	AG	Emission de 9 035 actions (suite à l'apport de 100% des actions de la société QOSITEL)	9 035	90 350,00	3 822 618,15	200 820,00	20 082	10
29/06/2007	AG	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime de fusion	0	803 280,00		1 004 100,00	20 082	50
29/06/2007	AG	Division du nominal par 100	0	0,00		1 004 100,00	2 008 200	0,50
14/12/2007	CA	Augmentation de capital sous forme d'un placement privé comme autorisée par l'AGE du 3/12/07	535 118	267 559,00	7 732 455,10	1 271 659,00	2 543 318	0,50
29/01/2010	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 3/12/07	23 133	11 566,50		1 283 225,50	2 566 451	0,50
28/07/2013	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 17/06/11	6 000	3 000,00		1 286 225,50	2 572 451	0,50
05/02/2014	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 17/06/11	6 000	3 000,00		1 289 225,50	2 578 451	0,50
11/10/2014	CA	Augmentation de capital par exercice de l'option de souscription d'actions comme autorisée par délégation de l'AGE du 17/06/11	12 000	6 000,00		1 295 225,50	2 590 451	0,50

► **Valeur du titre au 31 décembre 2015 :**

Au 31/12/2015 la valeur du titre à la côte est de 7,38 euros.

2.2.2. Autres capitaux propres

2.2.2.1. Evaluations fiscales dérogatoires

Evaluations fiscales dérogatoires		
Résultat de l'exercice	+	(3 861 557)
Impôt sur les bénéfices (net de crédits d'impôts et CIR)	+	(1 648 251)
Résultat avant impôt	=	(5 509 808)
Variation des provisions réglementées	+	42 362
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	=	<b>(5 467 446)</b>

La méthode utilisée pour le calcul des amortissements dérogatoires est la différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire.

2.2.2.2. Tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques & charges	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pertes de change	168 078		125 823	168 078			125 823
Provisions pour charges	213 528				-		213 528
Provisions pour risques			120 528				120 528
<b>Total</b>	<b>381 607</b>	<b>-</b>	<b>246 351</b>	<b>168 078</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>459 879</b>

2.2.2.3. Evaluation des provisions pour risques et charges

- Les provisions pour charges correspondent à des litiges en-cours évalués selon les informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes.
- La provision pour risques correspond aux coûts de fermeture de la filiale de Singapour.

2.2.3. Dettes financières

2.2.3.1. Classement par échéance

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres emprunts obligataires	-			
<b>Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit</b>				
A un an maximum à l'origine	4 487 615	1 754 133	2 733 482	
A plus d'un an à l'origine	6 923 441	1 344 393	5 579 048	
Emprunts et dettes financières divers	3 682	3 682		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 520 273	4 520 273		
Personnel et comptes rattachés	1 948 348	1 948 348		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 007 488	2 007 488		
<b>Etat et autres collectivités publiques</b>				
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	144 577	144 577		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	465 211	465 211		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 900 000	-	3 900 000	
Groupe et associés		-		
Autres dettes	356 613	356 613		
Dettes représentatives de titres empruntés		-		
Produits constatés d'avance	144 581	144 581		
<b>Total</b>	<b>24 901 830</b>	<b>12 689 300</b>	<b>12 212 530</b>	<b>-</b>
Emprunts soucrits en cours d'exercice	6 110 204			
<b>dont mobilisation CIR comptabilisée en concours bancaires</b>	<b>4 472 715</b>			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 131 055			

2.2.4. Autres dettes : charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 897
Emprunts et dettes financières divers	3 682
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 519 320
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 340 076
Dettes fournisseurs sur immobilisations	3 900 000
Dettes fiscales et sociales	3 276 565
Autres dettes	234 688
Jetons de présences	-
<b>Total</b>	<b>30 289 228</b>

2.2.5. Comptes de régularisation

2.2.5.1. Composition des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se rapportent à deux types d'activités :

- Les produits de maintenance et de location pour lesquels les périodes de facturation sont clairement définies.

- Les installations logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits ou services par les clients.

Au 31 décembre 2015 les produits constatés d'avance ressortent à 144 581 euros. Ils se rapportent à :

- Des prestations de maintenance et services pour 77 287 euros
- Des installations des livraisons pour 67 294 euros

La facturation au jalon implique la disparition à terme de ces produits constatés d'avance.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

A noter que la reconnaissance du chiffre d'affaires par la Société est effectuée lorsque le client a la maîtrise effective du produit livré par la Société, c'est-à-dire lorsqu'il a été mis en fonctionnement.

Le principe suivi par la Société est de ne reconnaître le chiffre d'affaires que lorsque les prestations ont été entièrement réalisées de façon certaine. Pour les activités de formation ou de services, ce principe conduit donc à reconnaître le chiffre d'affaires au constat de bonne exécution de la prestation, c'est-à-dire lorsque la séance de formation ou la prestation de service sont achevées.

En ce qui concerne les contrats de maintenance qui sont facturés en début de période, le montant est reconnu progressivement en chiffre d'affaires, prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'exercice.

La vente de logiciels est effectuée sous la forme d'un droit d'utilisation définitif et donne lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant lors de la livraison s'il est installé par le client ou lors de la mise en service s'il est installé par la Société.

##### 3.1.1. Par marché géographique

Zones géographiques (€)	31/12/2015	31/12/2014
France	6 703 810	9 272 183
Dom Tom	897 792	832 685
Union européenne	4 081 027	3 503 126
Export	31 862 821	32 191 068
<b>Total</b>	<b>43 545 450</b>	<b>45 799 062</b>

Zones géographiques (%)	31/12/2015	31/12/2014
France	15%	20%
Dom Tom	2%	2%
Union européenne	9%	8%
Export	73%	70%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



3.1.2. Par secteur d'activité

Types d'activités (€)	31/12/2015	31/12/2014
Produits Matériels	8 012 714	12 534 678
Produits logiciels	13 682 702	14 666 827
Maintenance	10 415 859	7 839 840
Services	10 981 633	10 171 313
Formation	452 542	586 404
<b>Total</b>	<b>43 545 450</b>	<b>45 799 062</b>

Types d'activités (%)	31/12/2015	31/12/2014
Produits Matériels	18%	27%
Produits logiciels	31%	32%
Maintenance	24%	17%
Services	25%	22%
Formation	1%	1%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

3.2. Autres informations

3.2.1. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 523 881 euros.

Cette production se rapporte à des matériels de test initialement comptabilisés en stocks. Leur comptabilisation en immobilisation n'a par conséquent aucune incidence sur le niveau de résultat.

3.2.2. Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges

Cette rubrique se rapporte aux :

- Reprises de provisions pour 2 183 186 euros :

A hauteur de 1 079 917 euros de reprise de dépréciation de stocks.

A hauteur de 1 103 269 euros de reprise de provisions clients.

- Transferts de charges pour 299 465 euros :

A hauteur de 233 502 euros de remboursements de salaire et de formations et à hauteur de 65 963 euros de diverses charges externes.

### 3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 1 595 263 euros (en perte) s'explique par :

- D'une part :		<b>Produits</b>
Reprise sur amortissements dérogatoires		27 844
Produits exc divers		88 537
Profit sur rachat d'actions		
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>116 380</b>
- D'autre part :		<b>Charges</b>
Dotation aux amortissements dérogatoires		23 007
Amortissements des frais d'acquisition de titres		47 198
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		
Dotation aux amortissements exceptionnels sur immobilisations		3 904
Dépréciation du fonds de commerce		1 507 365
Provision pour risque		120 528
Pénalités et amendes		-
Mali rachat actions		9 641
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 711 644</b>

(L'amortissement dérogatoire est constitué de la différence entre l'amortissement fiscal, calculé selon le mode dégressif et l'amortissement économique, calculé selon le mode linéaire, pour certains matériels).

### 3.4. Impôt sur les bénéfices

#### 3.4.1. Ventilation

Impôts sur les bénéfices	Résultat courant	Résultat exceptionnel participation et intéressement
Résultat avant impôts	(3 914 545)	(1 595 263)
Impôts au taux apparent d'IS		
Crédit impôt (Retenue à la source)		
Crédit impôt recherche et autres	1 648 251	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>(2 266 294)</b>	<b>(1 595 263)</b>

#### 3.4.2. Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Contribution solidarité période en cours	39 731
Plus-values latentes sur OPCVM	-
Frais d'acquisition de titres de participation	-
Ecart de conversion passif de la période	575 160
Provision pour perte de change	125 823
Réintégrations diverses	262 680
Participation exercice précédent	-
Provision abondement exercice précédent	-
Forfait social de l'exercice précédent	-
	<b>TOTAL 1 003 394</b>
Taux d'imposition	33,33%
<b>CREANCE D'IMPÔT DIFFERE</b>	<b>334 464</b>

(1) taux de droit commun applicable au 31 décembre 2015

**L'impôt non comptabilisé à payer au titre** des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette et au titre d'autres dispositions fiscales, se compose comme suit :

Provisions réglementées (amortissement dérogatoire)		54 313
Ecart de conversion actif de la période		125 823
	<b>TOTAL</b>	<b>180 136</b>
Taux d'imposition		33,33%
	<b>DETTE D'IMPÔT DIFFERE</b>	<b>60 045</b>

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent	<b>2 127 815</b>
Déficit fiscal né sur la période	<b>2 467 842</b>
Moins-values à long terme	<b>329 193</b>

### 3.4.3. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 353 300 euros.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé en autres créances à se faire rembourser par l'Etat.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relative aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement des investissements.

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. Engagements et opérations non inscrits au bilan

#### 4.1.1. Engagements financiers donnés et reçus

##### 4.1.1.1. Engagements donnés

#### ► Nantissements :

Type d'engagement	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Nantissement sur emprunts	Fonds de commerce	2 142 857

#### ► Garanties bancaires données pour réponse à des appels d'offres commerciaux :

Objet	date de mise en œuvre	date de fin	code devises	euros	devises
Garantie de bonne exécution (performance bond)	23/02/2012	acceptance finale	€	54 282	
Garantie de bonne exécution (performance bond)	25/06/2012	acceptance finale	USD		7 034
Garantie de soumission (Tender/bid Bond)	18/06/2014		TND		40 000
Garantie de bonne exécution (performance bond)	06/10/2015	31/12/2016	USD		71 500
Garantie de bonne exécution (performance bond)	04/11/2015	31/12/2016	USD		101 200

4.1.1.2. Engagements reçus

► **Garantie OSEO sur la filiale brésilienne :**

La Société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « International FASEP », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0,50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 10/11/2008

La filiale brésilienne ayant été clôturée, la procédure d'activation de cette garantie a été enclenchée sans avoir abouti à la date d'arrêté des comptes et n'a donc pas donné lieu à une quelconque comptabilisation.

► **Garantie OSEO sur la filiale libanaise :**

La Société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0,50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 14/03/2013

4.1.1.3. Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Externalisé	Non provisionné	Total
I.D.R.	200 783	1 395 430	1 596 213

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés en intégrant les variables suivantes (le calcul a été effectué sur l'année civile) :

- Taux d'actualisation : 2,03 %
- Taux d'évolution des rémunérations : 2,00 %
- Âge de départ en retraite : 67 ans
- Convention collective Syntec

Le montant (hors intérêts capitalisés) au titre du contrat Arial assurance n° RL 150 622 958 est de (€) :

Montant	Date de versement
50 000	19/12/2007
50 000	11/12/2008
30 000	15/12/2009
20 000	15/12/2010
20 000	11/12/2012
<b>170 000</b>	

Montant utilisé au cours de l'exercice 2011 : 3 290 euros

## 4.2. Autres informations diverses

### 4.2.1. Effectif présent au 31 décembre 2015

Effectif fin d'année (personnel salarié)	31/12/2015	31/12/2014
Administration	29	30
BU Sales	31	32
BU Products	113	122
BU Consultancy & Services	34	47
BU Customer operation	71	61
BU Marketing	16	14
Business dev. & Innovation	9	8
<b>TOTAL</b>	<b>303</b>	<b>314</b>
L'effectif moyen est de (hors apprentis et contrats professionnels)	299,74	293,85

### 4.2.2. Accord d'intéressement et de participation

► **Accord d'intéressement :**

La Société a conclu en juin 2014 un nouvel accord d'intéressement dans le cadre des articles L.441-1 et suivants du Code du travail.

Les résultats obtenus sur la période n'ont pas permis le déclenchement du calcul de l'intéressement.

► **Accord de participation :**

Un accord de participation a été conclu par la Société en 2008 (accord sans dérogation).

Les résultats obtenus sur la période n'ont pas permis le déclenchement du calcul de la réserve spéciale de participation.

### 4.2.3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 449 641 euros.

### 4.2.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (€)	Montant
Honoraires comptabilisés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	56 219
Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
<b>Total</b>	<b>56 219</b>

Les honoraires mentionnés correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de la période (art.2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008)

4.2.5. Tableau des variations des flux de trésorerie

En K€	31/12/2015	31/12/2014
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>Résultat Net</b>	<b>(3 862)</b>	<b>998</b>
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</b>		
- Dotation aux amortissements et provisions	7 003	3 364
- Reprise des amortissements et provisions	(3 333)	(2 102)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		
- Impôts différés	0	0
- Subventions virées au résultat		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(192)</b>	<b>2 260</b>
Variation des frais financiers	(0)	1
Variation des intérêts courus non échus	11	(1)
Variation des stocks	902	(1 025)
Variation des créances liées à l'activité	(1 545)	(9 219)
Variation des dettes liées à l'activité	(448)	12 329
Variation des charges et produits constatés d'avances	(1 010)	(1 595)
<b>Variation du BFR liée à l'activité</b>	<b>(2 090)</b>	<b>491</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(2 281)</b>	<b>2 751</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	(99)	(966)
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	(686)	(851)
Subventions d'investissement encaissées/remboursées		
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	(3 373)	(9 194)
Encaissement sur cession et réduction d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales et apports partiels d'actifs		
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(4 159)</b>	<b>(11 011)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENTS</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	0	(206)
Variation des concours bancaires assimilés à du financement	0	(500)
Variation des autres fonds propres	0	111
Emissions d'emprunts	6 110	5 500
Remboursements d'emprunts	(1 131)	(1 447)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>4 979</b>	<b>3 458</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Trésorerie d'ouverture	7 114	11 915
Trésorerie de clôture	5 653	7 114

### III. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2015

# 1 Bilan consolidé

<b>Actif</b>			
en €	Note n°	31/12/2015	31/12/2014
Ecart d'acquisition	7.1.1	3 831 304	4 597 565
Immobilisations incorporelles	7.1.2	7 255 819	7 373 808
Immobilisations corporelles	7.1.3	1 649 555	1 743 129
Immobilisations financières	7.1.4	389 527	587 614
Titres mis en équivalence			
<b>Actif immobilisé</b>		<b>13 126 205</b>	<b>14 302 116</b>
Stocks et en-cours	7.1.5	2 900 863	3 710 746
Clients et comptes rattachés	7.1.6	42 370 898	41 815 331
Autres créances et comptes de régularisation	7.1.7	10 845 419	10 844 332
Impôts différés actifs	7.1.13		278 981
Valeurs mobilières de placement	7.1.9	1 084 579	2 989 973
Disponibilités	7.1.9	5 470 795	5 286 002
<b>Actif circulant</b>		<b>62 672 554</b>	<b>64 925 365</b>
<b>Total de l'Actif</b>		<b>75 798 759</b>	<b>79 227 481</b>
<b>Passif</b>			
en €	Note n°	31/12/2015	31/12/2014
Capital	7.1.10	1 295 226	1 295 226
Primes		11 228 955	11 228 955
Réserves consolidées		16 764 117	17 332 312
Résultat consolidé	7.1.11	(5 096 400)	(342 313)
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	7.1.10	<b>24 191 898</b>	<b>29 514 180</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>15 110</b>	<b>13 840</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>7.1.10</b>	<b>24 207 008</b>	<b>29 528 020</b>
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	7.1.12	1 729 487	1 429 472
Impôts différés passif	7.1.13		540 751
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>7.1.12</b>	<b>1 729 487</b>	<b>1 970 223</b>
Emprunts et dettes financières	7.1.14	12 274 081	7 099 784
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1.15	4 293 624	7 132 355
Autres dettes et comptes de régularisation	7.1.16	33 294 559	33 497 099
<b>Dettes</b>		<b>49 862 264</b>	<b>47 729 238</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>75 798 759</b>	<b>79 227 481</b>



## 2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
en €	Note n°	31/12/2015	31/12/2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7.2.1</b>	<b>47 025 584</b>	<b>51 241 844</b>
Production stockée et immobilisée		6 458 533	5 406 867
<b>Production de l'exercice</b>		<b>53 484 117</b>	<b>56 648 711</b>
Autres produits d'exploitation	7.2.3	3 750 153	3 253 592
Achats consommés		(6 176 530)	(8 733 154)
Charges externes		(17 198 422)	(15 775 419)
Charges de personnel	7.2.8	(27 222 113)	(25 397 080)
Impôts et taxes		(2 034 191)	(2 017 358)
Autres charges d'exploitation		(544 897)	(78 302)
Dotations aux amortissements et aux provisions	7.2.2	(8 738 641)	(8 964 203)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7.2.4</b>	<b>(4 680 524)</b>	<b>(1 063 213)</b>
Résultat financier	7.2.5	279 099	1 079 736
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>(4 401 425)</b>	<b>16 523</b>
Résultat exceptionnel	7.2.6	(227 396)	(332 271)
Impôts sur les résultats	7.2.7	299 110	744 076
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(4 329 711)</b>	<b>428 328</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(766 261)	(766 261)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(5 095 972)</b>	<b>(337 933)</b>
Intérêts minoritaires		428	4 380
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>7.2.9</b>	<b>(5 096 400)</b>	<b>(342 313)</b>
Résultat par action		-1,96	-0,13
Résultat dilué par action		-1,96	-0,13

### 3 Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie			
en €			
		31/12/2015	31/12/2014
OPERATIONS D'EXPLOITATION	<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>(4 329 711)</b>	<b>428 328</b>
	Dotations aux amortissements et provisions	7 888 431	8 236 665
	Reprises des amortissements et provisions		(116 580)
	Plus et moins values de cession	1 075	
	Impôts différés	(261 772)	(815 811)
	Subventions virées au résultat	6 582	
	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 304 605</b>	<b>7 732 602</b>
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation des intérêts courus	(429)	1 041
	Variation des stocks	287 024	(640 521)
	Variation des créances d'exploitation	64 295	(6 633 999)
	Variation des dettes d'exploitation	(1 025 428)	7 537 462
	<b>Variation nette exploitation</b>	<b>(674 109)</b>	<b>262 942</b>
	Variation des créances hors exploitation	(1 571 604)	(2 171 816)
	Variation des dettes hors exploitation	(704 518)	652 327
	Comptes de liaison	(344 238)	(252 896)
	Charges et produits constatés d'avance	(232 334)	(3 211 405)
	<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>(2 852 694)</b>	<b>(4 983 790)</b>
	<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(3 527 232)</b>	<b>(4 719 807)</b>
	<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)</b>	<b>(222 627)</b>	<b>3 012 795</b>
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décassement sur acquisitions d'immobilisations	(6 861 918)	(7 376 460)
	Variation des dettes et créances sur immobilisations	(62 114)	3 955 253
	Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10 776	
	Décassement sur acquisitions immobilisations financières	(12 768)	(277 073)
	Encaissement sur cessions immobilisations financières	216 913	661 678
	Incidence des variations de périmètre (1)		(7 956 324)
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(6 709 111)</b>	<b>(10 992 926)</b>
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital ou apports		110 520
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(206 098)
	Encaissements provenant d'emprunts	1 821 411	5 739 290
	Remboursement d'emprunts	(1 131 055)	(1 672 329)
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>690 356</b>	<b>3 971 383</b>
	<b>VARIATION DE TRESORERIE (A)+(B)+(C)</b>	<b>(6 241 382)</b>	<b>(4 008 748)</b>
	Incidences des variations de taux de change	36 411	93 776
	TRESORERIE A L'OUVERTURE	31/12/2014 8 271 103	12 186 075
	TRESORERIE A LA CLOTURE	31/12/2015 2 066 132	8 271 103
	(*) La trésorerie exprimée ici correspond à sa définition restrictive :		
	+ Liquidités	6 555 374	8 275 975
	- Découvert	(4 489 242)	(4 872)
	<b>Trésorerie Nette</b>	<b>2 066 132</b>	<b>8 271 103</b>

(1) En 2014, concerne l'acquisition des titres de la société Ingenia Telecom :

- Coût d'acquisition des titres - 8 386 620 €
- Trésorerie de la filiale 430 296 €

## **4 Faits majeurs**

### **4.1 Faits majeurs de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de la période sont les suivants :

#### **4.1.1 Nomination d'un nouveau Directeur Général**

L'organisation de l'entreprise a été renforcée par un directeur des opérations nommé directeur général délégué. Abdelkrim Benamar est également en charge de piloter l'amélioration de la performance commerciale.

#### **4.1.2 Nouveaux emprunts**

La société a contracté des nouveaux emprunts pour un montant total de 1 637 488 Euros pour financer ses investissements et son innovation.

#### **4.1.3 Mobilisation CIR**

La société a mobilisé auprès de Bpifrance ses crédits d'impôt recherche 2012, 2013 et 2014. La traduction comptable de cette opération impacte le niveau d'endettement de la société de 4 472 715 euros.

#### **4.1.4 Neutralisation des dépréciations des fonds de commerce**

La fin de vie des produits développés sur le logiciel souche Acurio ayant été décidé, le fonds de commerce lié à la confusion de patrimoine d'Acurio a été déprécié à 100%. Ces dépréciations ont été neutralisées en consolidation. Ces fonds de commerce avaient été reclassés à l'origine en écart d'acquisition et sont complètement amortis à ce jour dans les comptes consolidés.

### **4.2 Evènements postérieurs à la clôture**

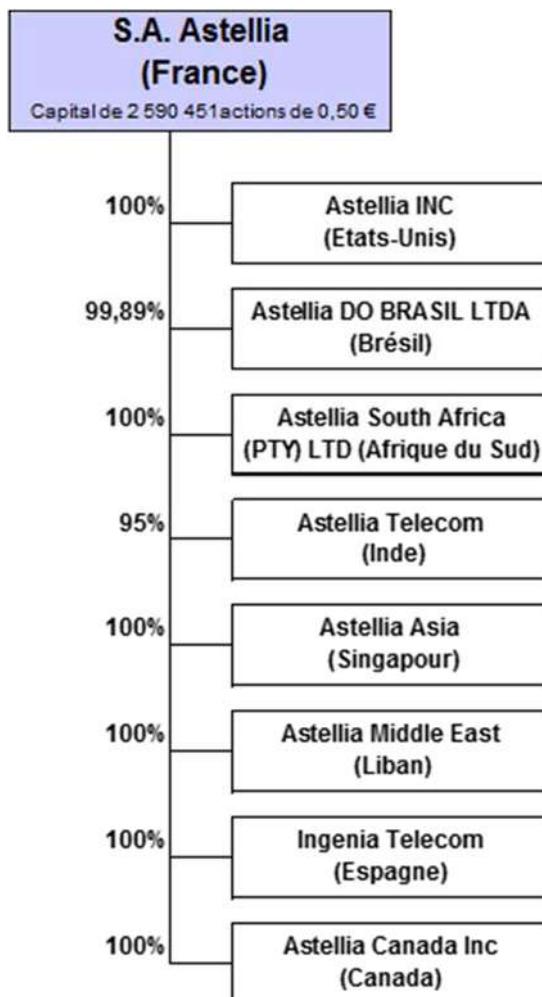
#### **4.2.1 Fermeture de deux filiales**

La société a procédé à la fermeture de sa filiale brésilienne.

La société a décidé de procéder à la fermeture de sa filiale singapourienne. La situation nette d'Astellia Asia Private limited étant supérieure à la valeur des titres détenus, aucune dépréciation des titres n'a été constatée. Les coûts de fermeture ont quant à eux été provisionnés.

## 5 Périmètre du groupe

### 5.1 Organigramme au 31 décembre 2015



## 5.2 Entités consolidées

### 5.2.1 Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Périmètre								
Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 2015	Méthode de consolidation 2014	% contrôle 2015	% contrôle 2014	% intérêt 2015	% intérêt 2014
S.A. Astellia	428 780 241	2 Rue Jacqueline Auriol 35 136 Saint Jacques de la Lande	Mère	Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Inc.	Etats-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington New Castle, Delaware 19808	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Do Brasil LTDA	Brésil	Rua Oriçanga, 26, cj 62, Mirandópolis CEP 04052-30, Sao Paulo	IG	IG	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%
Astellia South Africa (PTY) LTD	Afrique du Sud	Executive City Corner Cross Street and Chairmaine Avenue President Ridge Ranburg	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Telecom (PYT) LTD	Inde	C66 Okhla Phase 1, New Delhi 110020	IG	IG	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
Astellia Asia PTE LTD	Singapour	122 Middle Road Singapore 188973	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Middle East S.A.L.	Liban	Centre Starco Beyrouth - Liban	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ingenia Telecom	Espagne	C/ Ronda Narciso Monturiol, 6, Oficina 113 - B, 46 980 Parerna (Valencia), Spain	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Canada Inc.	Canada	2135 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2K1C2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

IG = Intégration Globale  
IP = Intégration Proportionnelle  
ME = Mise en équivalence  
NC = Non consolidée

### 5.2.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés Astellia South Africa et Astellia Telecom clôturent leurs comptes respectivement au 28 février et au 31 mars. Une situation intermédiaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

Les autres sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

La durée de l'exercice des entreprises consolidées est de 12 mois.

### 5.2.3 Entités exclues du périmètre de consolidation

Il n'y a pas de sociétés exclues du périmètre.

## 5.3 Variations de périmètre

### 5.3.1 Entrées et sorties de périmètre

Aucune entrée ou sortie de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

## 6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Astellia sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 qui l'a actualisé.

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Astellia sont décrites dans les § 6.2 et suivants.

### 6.2 Méthodes de conversion des opérations en devise

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

### 6.3 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales de la S.A. Astellia constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;

L'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion ». Il se décompose de la façon suivante :

Ecart de conversion à la clôture						
Société	Devise	Ecart de conversion sur capitaux propres à l'ouverture	Variation des écarts de conversion sur Capitaux Propres	Ecart de conversion sur capitaux propres à la clôture	Écarts de conversion sur le résultat	Total écart de conversion
Astellia Inc	USD	(250 358)	(207 509)	(457 867)	(18 641)	(476 508)
Astellia Do Brazil	BRL	(63 338)	(61 030)	(124 368)	27 002	(97 366)
Astellia South Africa	ZAR	(13 999)	(6 199)	(20 198)	(400)	(20 598)
Astellia Telecom	INR	(4 947)	16 825	11 878	(139)	11 739
Astellia Asia	SGD	8 168	7 027	15 195	(307)	14 888
Astellia Md East	USD	25 235	28 365	53 600	5	53 605
Astellia Canada Inc	CAD	3 353	(9 907)	(6 554)	(975)	(7 529)
<b>Total</b>		<b>(295 886)</b>	<b>(232 428)</b>	<b>(528 314)</b>	<b>6 545</b>	<b>(521 769)</b>

## 6.4 Application des méthodes préférentielles

L'application des 7 méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui - Non - N/A
· Comptabilisation des contrats de location financement	N/A
· Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui
· Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A
· Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif	Oui
· Comptabilisation des frais d'établissement en charges	N/A
· Activation des frais de développement	Oui
· Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A

## 6.5 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## 6.6 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé (part du groupe) se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

## 6.7 Options comptables retenues

### 6.7.1 Evaluation des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont évalués et comptabilisés au coût historique.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la juste valeur est inférieure au montant des immobilisations nettes.

### 6.7.2 Crédits d'impôt

#### 6.7.2.1 *Crédit d'impôt recherche*

Le crédit d'impôt recherche (C.I.R) est classé au compte de résultat en subvention d'exploitation (cf. note 7.3.2 « autres produits d'exploitation »).

#### 6.7.2.2 *Crédit d'impôt compétitivité et emploi*

La loi de finances n°2012-1510 du 29/12/2012 rectificative pour 2012 a mis en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 01/01/2013. Ce crédit d'impôt s'élève à 6% pour les rémunérations versées à partir de 2014, n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

Le CICE comptabilisé dans les comptes de notre groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 353 300 euros.

Au compte de résultat, notre groupe a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement des investissements.

## 6.8 Changements comptables

Aucun changement comptable suffisamment significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.



## 7 Explication des postes du bilan et du compte de résultat

### 7.1 Postes du bilan

#### 7.1.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Ecarts d'acquisitions						
en €		Date d'acquisition	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Valeurs brutes	Ingenia Telecom	20/02/2014	5 363 826			5 363 826
	<b>Total Ecarts d'acquisition Bruts</b>		<b>5 363 826</b>			<b>5 363 826</b>
Amortissements et dépréciations	Ingenia Telecom		766 261	766 261		1 532 522
	<b>Total Amortissements et dépréciations</b>		<b>766 261</b>	<b>766 261</b>		<b>1 532 522</b>
Valeurs nettes	Ingenia Telecom		4 597 565	(766 261)		3 831 304
	<b>Total Ecarts d'acquisition Nets</b>		<b>4 597 565</b>	<b>(766 261)</b>		<b>3 831 304</b>

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 20 ans.

L'acquisition, le 20 février 2014, par la S.A. Astellia de la société Ingenia Telecom a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition, calculé comme suit :

• Coût d'acquisition des titres	8 307 956 €
• Capitaux propres consolidés retraités de Ingenia Telecom au 31/12/2013	2 944 130 €
- <i>Capitaux propres consolidés de Ingenia Telecom</i>	3 454 258 €
- <i>Reclassement subvention en produits constatés d'avance</i>	- 263 110 €
- <i>Amortissement frais R&amp;D net d'impôt</i>	-247 018 €
<i>Sous-Total</i>	<u>2 944 130 €</u>
• Ecart d'acquisition	5 363 826 €

La durée d'amortissement retenue est de 7 ans.

## 7.1.2 Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Immobilisations incorporelles						
en €	31/12/2014	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2015
Valeurs brutes	Frais de développement	46 455 779		6 360 396		52 816 175
	Frais d'établissement	24 260			2 768	27 028
	Concessions, brevets, marques	2 200 393		99 403	15 481	2 715 695
	Fonds de commerce	15 224				15 224
	Autres immobilisations incorporelles	4 124 025		1 659		4 125 684
	Avances et acomptes versés					
<b>Total brut</b>	<b>52 819 681</b>		<b>6 461 458</b>	<b>15 481</b>	<b>434 148</b>	<b>59 699 806</b>
Amort. & Dépréciations	Frais de développement	40 182 735		6 488 889		46 671 624
	Frais d'établissement	24 152		117	2 759	27 028
	Concessions, brevets, marques	1 174 736		486 764	15 481	1 646 019
	Fonds de commerce	15 224				15 224
	Autres immobilisations incorporelles	4 049 026		35 066		4 084 092
	Avances et acomptes versés					
<b>Total amort et dépréciations</b>	<b>45 445 873</b>		<b>7 010 836</b>	<b>15 481</b>	<b>2 759</b>	<b>52 443 987</b>
Valeurs nettes	Frais de développement	6 273 044		(128 493)		6 144 551
	Frais d'établissement	108		(117)	9	
	Concessions, brevets, marques	1 025 657		(387 361)		1 069 676
	Fonds de commerce					
	Autres immobilisations incorporelles	74 999		(33 407)		41 592
	Avances et acomptes versés					
<b>Total net</b>	<b>7 373 808</b>		<b>(549 378)</b>		<b>431 389 <sup>(1)</sup></b>	<b>7 255 819</b>

(1) Immobilisation en cours N-1.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Brique de logiciel technologique	Linéaire	De 3 à 10 ans

### Autres incorporels

en €	Brut	Amortissement	Net
Eléments incorporels apportés par la S.A. Qositel par voie de fusion-absorption le 20/12/2002	2 500 000	2 500 000	
Mali de confusion lié à l'opération de confusion de patrimoine de la filiale Acurio (mars 2007)	1 492 120	1 492 120	
<b>Total</b>	<b>3 992 120</b>	<b>3 992 120</b>	

### 7.1.2.1 Frais de développement

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont immobilisés et amortis sur 3 ans.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

#### Astellia

La « solution Astellia » représente un projet global de développement : développement d'algorithmes de surveillance et d'analyse de la qualité des réseaux mobiles (software) et de matériels (hardware).

Frais de développement - Astellia					
Année base CIR	Montant	2013	2014	2015	Reste à amortir
2011	5 024 022	1 674 674			
2012	6 441 613	2 147 204	2 147 204		
2013	6 798 037	2 266 012	2 266 012	2 266 012	
2014	4 584 692		1 528 231	1 528 231	1 528 231
2015	5 370 206			1 790 069	3 580 137
<b>Total</b>	<b>49 870 808</b>	<b>6 087 891</b>	<b>5 941 447</b>	<b>5 584 312</b>	<b>5 108 368</b>

#### Ingenia Telecom

Ingenia procède à l'activation des frais de développement dans ses comptes sociaux. Le retraitement de consolidation consiste à les amortir conformément à la méthode groupe retenue sur 3 années.

Frais de développement - Ingénia Telecom					
Année base CIR	Montant	2013	2014	2015	Reste à amortir
2012	463 278	154 426	154 426	77 213	
2013	727 459	121 243	242 486	242 486	121 243
2014	764 439		254 813	254 813	254 813
2015	990 191			330 064	660 127
<b>Total</b>	<b>2 945 367</b>	<b>275 669</b>	<b>651 725</b>	<b>904 576</b>	<b>1 036 184</b>

Concernant les deux premières années, il a été retenu une date moyenne de mise en service, revenant à amortir les frais de développement sur la moitié de l'exercice d'activation

### 7.1.2.2 Frais d'établissement

Ils sont constitués essentiellement des frais liés aux augmentations de capital ainsi que des charges supportées lors de l'acquisition de nouvelles filiales.

### 7.1.2.3 Fonds de commerce

Les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes sociaux ont été amortis dans les comptes consolidés sur une durée de 3 ans.

### 7.1.3 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles							
en €	31/12/2014	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeurs brutes	Terrains		13 983		269		14 252
	Terrains en crédit-bail						
	Constructions	17 166					17 166
	Constructions en crédit-bail						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 694 223	108 794	10 221	15	523 881	2 316 692
	Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
	Autres immobilisations corporelles	2 436 982	277 683	55 989	16 525		2 675 201
	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						
	Immobilisations corporelles en cours	431 380					(431 380)
	Avances et acomptes						
<b>Total brut</b>	<b>4 579 751</b>	<b>400 460</b>	<b>66 210</b>	<b>16 809</b>	<b>92 501</b>	<b>5 023 311</b>	
Amort. & Dépréciations	Terrains						
	Terrains en crédit-bail						
	Constructions	16 398	300				16 698
	Constructions en crédit-bail						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 465 288	221 837	10 221			1 676 904
	Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
	Autres immobilisations corporelles	1 354 936	355 704	44 140	13 654		1 680 154
	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<b>Total amort et dépréciations</b>	<b>2 836 622</b>	<b>577 841</b>	<b>54 361</b>	<b>13 654</b>	<b>3 373 756</b>		
Valeurs nettes	Terrains		13 983		269		14 252
	Terrains en crédit-bail						
	Constructions	768	(300)				468
	Constructions en crédit-bail						
	Installations techniques, matériel et outillage	228 935	(113 043)		15	523 881 <sup>(1)</sup>	639 788
	Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
	Autres immobilisations corporelles	1 082 046	(78 021)	11 849	2 871		995 047
	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						
	Immobilisations corporelles en cours	431 380					(431 380)
	Avances et acomptes						
<b>Total net</b>	<b>1 743 129</b>	<b>(177 381)</b>	<b>11 849</b>	<b>3 155</b>	<b>92 501</b>	<b>1 649 555</b>	

(1) Reclassement de matériels stockés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le plan d'amortissement de chaque immobilisation dépend de sa propre utilisation ainsi que des avantages économiques qu'elle procure.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Réseau informatique interne	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

## 7.1.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières							
en €	31/12/2014	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeurs brutes	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	<b>Total brut</b>	<b>587 614</b>		<b>12 768</b>	<b>216 913</b>	<b>6 058</b>	
Dépréciations	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	<b>Total dépréciations</b>						
Valeurs nettes	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	<b>Total net</b>	<b>587 614</b>		<b>12 768</b>	<b>216 913</b>	<b>6 058</b>	

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

### 7.1.5 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks						
en €		31/12/2014	Variation	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2015
Valeurs brutes	Matières premières	4 777 550	(378 164)		(523 881)	3 875 505
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	13 113	(14 135)	1 022		
	<b>Total brut</b>	<b>4 790 663</b>	<b>(392 299)</b>	<b>1 022</b>	<b>(523 881)</b>	<b>3 875 505</b>
Dépréciations	Matières premières	1 079 917	(105 275)			974 642
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	<b>Total dépréciations</b>	<b>1 079 917</b>	<b>(105 275)</b>			<b>974 642</b>
Valeurs nettes	Matières premières	3 697 633	(272 889)		(523 881)	2 900 863
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	13 113	(14 135)	1 022		
	<b>Total net</b>	<b>3 710 746</b>	<b>(287 024)</b>	<b>1 022</b>	<b>(523 881)</b> <sup>(1)</sup>	<b>2 900 863</b>

(1) Reclassement de matériels stockés en immobilisations.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, après déduction des remises rabais commerciaux obtenus et y compris les droits de douane et taxes non récupérables.

- Méthode de dépréciation utilisée

La dépréciation s'apprécie par article selon leur degré d'obsolescence technique.

Cette dernière est appréciée par les services techniques de la société.

Les taux de dépréciation sont compris entre 25 % et 100 %.

## 7.1.6 Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Échéances créances clients et comptes rattachés				
en €	31/12/2015	Échéances		31/12/2014
		- 1 an	+ 1 an	
Créances clients et comptes rattachés	42 583 633	42 583 633		43 131 335
Dépréciations créances clients	(212 735)	(212 735)		(1 316 004)
<b>Créances clients et comptes rattachés nettes</b>	<b>42 370 898</b>	<b>42 370 898</b>		<b>41 815 331</b>

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Depuis la mise en place du nouvel ERP, les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées factures au jalon.

La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir.

Au 31 décembre 2015 les comptes annuels compensent les factures à établir avec les acomptes pour les prestations autres que logiciel et installation.

La présentation au bilan est la suivante :

Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	Montant
Factures à établir sur commandes en-cours	49 187 013
Montant compensé	32 260 566
<i>Présenté à l'actif du bilan aux comptes clients</i>	<b>16 926 447</b>
Facturation au jalon	53 779 886
Montant compensé	32 260 566
<i>Présenté au passif du bilan en avances et acomptes</i>	<b>21 519 320</b>

## 7.1.7 Autres créances et comptes de régularisation

Échéances des autres créances						
en €	Valeur Brute	Échéances		Dépréciation	Valeur Nette	Valeur nette N-1
		- 1 an	+ 1 an			
Avances et acomptes sur commandes	18 225	18 225			18 225	32 520
Autres créances <sup>(1)</sup>	9 885 075	3 998 810	5 886 265		9 885 075	8 731 368
Charges constatées d'avance	942 119	942 119			942 119	2 080 444
<b>Total Autres créances</b>	<b>10 845 419</b>	<b>4 959 154</b>	<b>5 886 265</b>		<b>10 845 419</b>	<b>10 844 332</b>

(1) Dont 3 468 913 € de créances d'IS :

- Astellia SA                    2 506 602 €
- Astellia Telecom            129 247 €
- Ingenia Telecom            833 064 €

Dont créances cédées BPI            5 349 336 €

## 7.1.8 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciation des comptes clients					
en €	31/12/2014	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2015
Clients	1 316 004			1 103 269	212 735

## 7.1.9 Trésorerie active

Trésorerie				
en €	Valeur Brute	Dépréciation	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	1 084 579		1 084 579	2 989 973
Disponibilités	5 470 795		5 470 795	5 286 002
<b>Total</b>	<b>6 555 374</b>		<b>6 555 374</b>	<b>8 275 975</b>

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

La trésorerie retenue pour l'établissement du tableau de flux de trésorerie est composée des éléments suivants : caisses, soldes bancaires disponibles, valeurs mobilières de placement et concours bancaires courants, non assimilés à du financement à court terme.



## 7.1.10 Capitaux propres

### 7.1.10.1 Variation des capitaux propres - part du groupe et intérêts minoritaires

Tableau de variation des capitaux propres								
en €	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres	
<b>Solde au 31/12/2013</b>	1 286 226	11 124 435	15 228 628	2 466 364	30 105 653	8 302	30 113 955	
Emission d'actions gratuites	3 000		(3 000)					
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 466 364	(2 466 364)				
Résultat de l'exercice				(342 313)	(342 313)	4 380	(337 933)	
Dividendes distribués			(206 098)		(206 098)		(206 098)	
Variations du capital de l'entreprise consolidante	6 000	104 520			110 520		110 520	
Variation des écarts de conversion			(153 499)		(153 499)	1 477	(152 022)	
Autres			(83)		(83)	(319)	(402)	
<b>Solde au 31/12/2014</b>	1 295 226	11 228 955	17 332 312	(342 313)	29 514 180	13 840	29 528 020	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(342 313)	342 313				
Résultat de l'exercice				(5 096 400)	(5 096 400)	428	(5 095 972)	
Variation des écarts de conversion			(225 882)		(225 882)	842	(225 040)	
Autres								
<b>Solde au 31/12/2015</b>	1 295 226	11 228 955	16 764 117	(5 096 400)	24 191 898	15 110	24 207 008	

### 7.1.10.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social se compose de 2 590 451 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros.

### 7.1.10.3 Droit de vote des actionnaires

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

L'assemblée générale mixte du 3 décembre 2007, dans sa cinquième résolution, a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de commerce, tous les actionnaires visés qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Au 31 décembre 2015 la totalité des droits de vote était de 3 990 456 droits, dont 2 812 451 de vote double.

#### 7.1.10.4 Valeur du titre au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, la valeur du titre admis sur le marché NYSE Alternext est de 7,38 euros.

#### 7.1.10.5 Analyse des capitaux propres consolidés

Tableau de passage des capitaux propres				
en €	Société mère	Filiales	31/12/2015	31/12/2014
<b>Capitaux propres sociaux</b>	<b>27 470 357</b>	<b>(1 504 364)</b>	<b>25 965 993</b>	<b>34 214 452</b>
Opérations de retraitements :				
. Amortissement des fonds de commerce	(2 500 000)		(2 500 000)	(4 007 365)
. Activation des frais de développement	5 108 367	(1 133 442)	3 974 925	4 392 538
. Ecart de conversion	575 160		575 160	518 598
. Subventions		(358 205)	(358 205)	(455 053)
. Indemnités de retraite	(1 395 431)		(1 395 431)	(1 215 944)
. IS de situation		5	5	(33 414)
. Impôts différés	0	0	0	(261 770)
<b>Retraitements</b>	<b>1 788 096</b>	<b>(1 491 642)</b>	<b>296 454</b>	<b>(1 062 410)</b>
<b>Capitaux propres retraités</b>	<b>29 258 453</b>	<b>(2 996 006)</b>	<b>26 262 447</b>	<b>33 152 042</b>
Eliminations opérations internes :				
. Annulation de provisions internes	3 326 624		3 326 624	991 779
<b>Capitaux propres après éliminations</b>	<b>32 585 077</b>	<b>(2 996 006)</b>	<b>29 589 071</b>	<b>34 143 821</b>
Ecart d'acquisition		3 831 304	3 831 304	4 597 565
Elimination des titres		(9 213 367)	(9 213 367)	(9 213 367)
Intérêts minoritaires sur sociétés en IG		(15 110)	(15 110)	(13 840)
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>32 585 077</b>	<b>(8 393 179)</b>	<b>24 191 898</b>	<b>29 514 180</b>

## 7.1.11 Analyse du résultat consolidé

Tableau de passage du résultat				
en €	Société mère	Filiales	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat social</b>	<b>(3 861 556)</b>	<b>(4 078 804)</b>	<b>(7 940 360)</b>	<b>1 371 523</b>
Opérations de retraitements :				
. Annulation des dépréciations des fonds de commerce	1 507 365		1 507 365	
. Annulation des provisions réglementées	42 361		42 361	13 113
. Complément de provisions retraite	(179 487)		(179 487)	(428 241)
. Retraitement des écarts de conversion	56 562		56 562	498 403
. Activation des frais de développement	(214 106)	(203 504)	(417 610)	(1 933 809)
. Dérive de résultat		(528)	(528)	(55 431)
. IS de situation		5 369	5 369	(12 279)
. Impôts différés	540 753	(278 981)	261 772	815 811
<b>Retraitements</b>	<b>1 753 448</b>	<b>(477 644)</b>	<b>1 275 804</b>	<b>(1 102 433)</b>
<b>Résultat retraité</b>	<b>(2 108 108)</b>	<b>(4 556 448)</b>	<b>(6 664 556)</b>	<b>269 090</b>
Eliminations opérations internes :				
. Annulation de provisions internes	2 334 845		2 334 845	159 238
<b>Résultat après éliminations</b>	<b>226 737</b>	<b>(4 556 448)</b>	<b>(4 329 711)</b>	<b>428 328</b>
Ecart d'acquisition		(766 261)	(766 261)	(766 261)
Intérêts minoritaires sur sociétés en IG		(428)	(428)	(4 380)
<b>Résultat consolidé</b>	<b>226 737</b>	<b>(5 323 137)</b>	<b>(5 096 400)</b>	<b>(342 313)</b>

## 7.1.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges correspondent principalement aux immobilisations non amorties qui ne seront pas récupérées à l'issue du bail de trois ans et sept mois des nouveaux locaux et aux provisions pour indemnités de départ à la retraite.

### 7.1.12.1 Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques & charges						
en €	31/12/2014	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2015
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 215 944		179 487			1 395 431
Provisions pour litiges	213 528					213 528
Autres provisions pour risques et charges			120 528			120 528
Provisions impôts différés passifs	540 751			540 751		
<b>Total</b>	<b>1 970 223</b>		<b>300 015</b>	<b>540 751</b>		<b>1 729 487</b>

Les provisions pour litiges en-cours sont évalués selon les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

La provision pour risques correspond quant à elle aux coûts de fermeture de la filiale de Singapour, supportés par la société mère Astellia.

### 7.1.12.2 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés en intégrant les variables suivantes (le calcul a été effectué sur l'année civile).

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,03%	1,80%
Taux d'évolution des salaires	2%	2%
Age de départ à la retraite	67	67
Convention collective	Syntec	Syntec

Engagements de retraite et prestations assimilées			
	Engagement	Montant externalisé	Provision comptabilisée
31/12/2105	1 596 213	200 783	1 395 430
31/12/2014	1 410 999	195 056	1 215 943

La dotation pour provision indemnité départ à la retraite s'élève à 179 487 euros.

### 7.1.13 Impôts différés

Impôts différés			
en €	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Impôts différés actifs		278 981	(278 981)
Impôts différés passifs		(540 751)	540 751
<b>Impôts différés (position "nette" )</b>		<b>(261 770)</b>	<b>261 770</b>
Impact sur les réserves consolidées	(261 770)	(1 262 102)	1 000 332
Impact sur le résultat consolidé	261 772	815 811	(554 039)
Impact variations de périmètre	(2)	184 521	(184 523)
<b>Impact sur les capitaux propres consolidés</b>		<b>(261 770)</b>	<b>261 770</b>

Impôts différés		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Décalages temporaires	598 856	525 534
Reports fiscaux déficitaires	1 103 763	709 201
Activation des frais de développement en France	(1 704 126)	(1 496 505)
<b>Total ID nets</b>		<b>(261 770)</b>

#### Impôts différés après compensation

Impôts différés actifs	278 981
Impôts différés passifs	(540 751)

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

#### **7.1.13.1 Déficits fiscaux non activés**

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les filiales étrangères. Par prudence, l'impôt différé actif antérieurement constaté sur Ingénia a été repris au cours de l'exercice.

Le taux d'impôt différé est de 33,33%. Concernant Astellia S.A. les impôts différés actifs sont limités au 31/12/2015 aux impôts différés passifs.

## 7.1.14 Emprunts et dettes financières

### 7.1.14.1 Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Echéancier des emprunts					
en €	31/12/2014	31/12/2015	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 656 297	7 177 346	1 598 298	5 579 048	
Emprunts issus de location-financement					
<b>Total emprunts auprès des établissements et location financement</b>	<b>6 656 297</b>	<b>7 177 346</b>	<b>1 598 298</b>	<b>5 579 048</b>	
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	434 504	603 811		603 811	
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>434 504</b>	<b>603 811</b>		<b>603 811</b>	
Concours bancaires courants	4 872	4 489 242	1 755 761	2 733 481	
Intérêts courus	4 111	3 682	3 682		
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>8 983</b>	<b>4 492 924</b>	<b>1 759 443</b>	<b>2 733 481</b>	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>7 099 784</b>	<b>12 274 081</b>	<b>3 357 741</b>	<b>8 916 340</b>	

Variation des emprunts et dettes financières :

Variation des emprunts					
en €	31/12/2014	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 656 297		1 652 104	1 131 055	7 177 346
Emprunts issus de location-financement					
<b>Total emprunts auprès des établissements et location financement</b>	<b>6 656 297</b>		<b>1 652 104</b>	<b>1 131 055</b>	<b>7 177 346</b>
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	434 504		169 307		603 811
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>434 504</b>		<b>169 307</b>		<b>603 811</b>
Concours bancaires courants <sup>(1)</sup>	4 872		4 484 370		4 489 242
Intérêts courus	4 111			429	3 682
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>8 983</b>		<b>4 484 370</b>	<b>429</b>	<b>4 492 924</b>
<b>Total</b>	<b>7 099 784</b>		<b>6 305 781</b>	<b>1 131 484</b>	<b>12 274 081</b>

<sup>(1)</sup> dont 5 349 336 € de CIR mobilisé.

### 7.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Echéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés					
en €	31/12/2014	31/12/2015	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	7 132 355	4 293 624	4 293 624		

L'ensemble des dettes est d'échéance inférieure à un an.

### 7.1.16 Autres dettes et comptes de régularisation

Echéancier des autres dettes					
en €	31/12/2014	31/12/2015	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commande	20 141 505	21 519 320	21 519 320		
Dettes fiscales et sociales	4 916 092	5 606 464	5 606 464		
Fournisseurs d'immobilisation	3 962 114	3 900 000		3 900 000	
Comptes-courants créditeurs					
Dettes diverses	1 210 991	428 312	428 312		
Produits constatés d'avance	3 266 397	1 840 463	1 840 463		
<b>Total</b>	<b>33 497 099</b>	<b>33 294 559</b>	<b>29 394 559</b>	<b>3 900 000</b>	

Les produits constatés d'avance se rapportent aux 2 activités :

- Les produits de maintenance, de location pour lesquelles les périodes de facturation sont clairement définies.

Les installations logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits ou services par les clients.

La méthode de facturation au jalon conduira à terme à une disparition des produits constatés d'avance.



## 7.2 Postes du compte de résultat

### 7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires par société

La contribution au chiffre d'affaires hors groupe est la suivante :

Ventilation du Chiffre d'Affaires		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Astellia S.A.	42 734 999	41 410 863
Astellia Inc	111 514	5 863 130
Astellia Telecom	79 270	48 054
Ingenia Telecom	4 075 475	3 919 797
Astellia Canada Inc	24 326	
<b>Total</b>	<b>47 025 584</b>	<b>51 241 844</b>

La reconnaissance du chiffre d'affaires par la Société est effectuée lorsque le client a la maîtrise effective du produit livré par la Société, c'est-à-dire lorsqu'il a été mis en fonctionnement. Cette méthode de reconnaissance a tendance à faire augmenter le poste bilanciel « Produits constatés d'avance » en fin d'exercice, certains clients souhaitant être facturés avant la fin de l'exercice, généralement pour des raisons budgétaires internes, alors que la Société n'a pas encore reconnu ce chiffre d'affaires.

Le principe suivi par la Société est de ne reconnaître le chiffre d'affaires que lorsque les prestations ont été entièrement réalisées de façon certaine. Pour les activités de formation ou de service, ce principe conduit donc à reconnaître le chiffre d'affaires au constat de bonne exécution de la prestation, c'est-à-dire lorsque la séance de formation ou la prestation de service sont achevées.

En ce qui concerne les contrats de maintenance qui sont facturés en début de période, le montant facturé est initialement inscrit en « Produits constatés d'avance », puis est reconnu progressivement en chiffre d'affaires, prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'exercice.

La vente de logiciels est effectuée sous la forme d'un droit d'utilisation définitif et donne lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant lors de la livraison s'il est installé par le client ou lors de la mise en service s'il est installé par la Société.

## 7.2.2 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements d'exploitation	1 095 624	860 613
Dotations aux amortissements des frais de recherche	6 488 888	6 595 432
Dotations aux provisions d'exploitation	1 154 129	1 508 158
<b>Total</b>	<b>8 738 641</b>	<b>8 964 203</b>

## 7.2.3 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	2 183 186	945 866
Subventions d'exploitation	1 187 603	1 892 554
Autres produits d'exploitation	141 112	68 163
Transferts de charges d'exploitation	238 252	347 009
<b>Total</b>	<b>3 750 153</b>	<b>3 253 592</b>

Les subventions d'exploitation comprennent le crédit d'impôt recherche Astellia SA de 1 611 062 € et la correction du CIR Ingenia à hauteur de -561 002 € est liée à une reclassement par l'administration espagnole de nos projets R&D en projets d'innovation.

## 7.2.4 Ventilation du résultat d'exploitation

Ventilation du Résultat d'exploitation		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Astellia S.A.	(879 118)	(1 099 980)
Astellia Inc	(931 084)	561 695
Astellia Do Brazil	(38 596)	(100 338)
Astellia South Africa	483	2 335
Astellia Telecom	222 555	156 440
Astellia Asia	31 708	29 704
Astellia Md East		
Ingenia Telecom	(3 111 551)	(613 069)
Astellia Canada Inc	25 079	
<b>Total</b>	<b>(4 680 524)</b>	<b>(1 063 213)</b>

## 7.2.5 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier		
en €	31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits de participation		
Revenus des créances et valeurs mobilières de placement	38 314	
Gains de change	505 586	1 347 001
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		41 795
Autres produits financiers	30 624	24 790
<b>Total Produits financiers</b>	<b>574 524</b>	<b>1 413 586</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	170 000	256 150
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières	125 425	77 700
<b>Total Charges financières</b>	<b>295 425</b>	<b>333 850</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>279 099</b>	<b>1 079 736</b>

## 7.2.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel		
en €	31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		32 921
Produits de cession d'éléments d'actifs corporels	10 776	
Autres produits exceptionnels	25 232	8 919
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>36 008</b>	<b>41 840</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	211	18 721
VCN des immobilisations corporelles cédées	11 851	
Autres charges exceptionnelles	126 909	3 011
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	124 433	352 379
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>263 404</b>	<b>374 111</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(227 396)</b>	<b>(332 271)</b>

## 7.2.7 Impôts sur les bénéfices

### 7.2.7.1 Analyse de l'impôt sur les entités

L'impôt sur les entités s'analyse de la façon suivante :

Détail de l'IS		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Impôt exigible	(37 338)	71 735
Charges (produits) d'impôts différés	(261 772)	(815 811)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(299 110)</b>	<b>(744 076)</b>

### 7.2.7.2 Preuve d'impôt

Preuve d'impôt			
en €	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Taux IS
Impôt consolidé théorique	(4 628 821)	(1 542 786)	33,33%
Retraitement des provisions IG sans impôt différés		(681 048)	
Ecart de taux d'impôt		(7 554)	
Crédits d'impôt et CICE		(511 576)	
Déficits non activés		2 443 854	
<b>Résultat avant impôt et impôt sur les résultats</b>	<b>(4 628 821)</b>	<b>(299 110)</b>	<b>6,46%</b>

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé depuis l'exercice clos le 31/12/2012 en subvention d'exploitation.

## 7.2.8 Charges de personnel

Charges de personnel		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération de personnel	19 382 011	18 012 938
Charges sociales	8 193 402	7 680 416
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	(353 300)	(323 222)
Participation des salariés et intéressement (abondement)	0	26 948
<b>Total</b>	<b>27 222 113</b>	<b>25 397 080</b>

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

Personnel salarié		
	31/12/2015	31/12/2014
Astellia S.A.	299,74	293,85
Astellia Inc	7	8
Astellia Do Brazil		1
Astellia South Africa		1
Astellia Telecom	26	30
Astellia Asia	2	2
Astellia Md East	9	5
Ingenia Telecom	91	78
Astellia Canada Inc	3	
<b>Total</b>	<b>438</b>	<b>418</b>

## 7.2.9 Ventilation du résultat net des sociétés intégrées par société

Ventilation du Résultat Net des sociétés intégrées		
en €	31/12/2015	31/12/2014
Astellia S.A.	138 201	526 940
Astellia Inc	(969 735)	361 794
Astellia Do Brazil	(99 408)	(99 092)
Astellia South Africa	2 420	(17 247)
Astellia Telecom	12 558	89 692
Astellia Asia	28 575	26 842
Astellia Md East	283	3 038
Ingenia Telecom	(3 458 336)	(463 639)
Astellia Canada Inc	15 731	
<b>Total</b>	<b>(4 329 711)</b>	<b>428 328</b>

## 8 Engagements et opérations non inscrites au bilan

### 8.1.1.1 Engagements donnés

- *Nantissements :*

Type d'engagement	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Nantissement sur emprunts	Fonds de commerce	2 142 857

- *Garanties bancaires données pour réponse à des appels d'offres commerciaux :*

Objet	date de mise en œuvre	date de fin	code devises	euros	devises
Garantie de bonne exécution (performance bond)	23/02/2012	acceptance finale	€	54 282	
Garantie de bonne exécution (performance bond)	25/06/2012	acceptance finale	USD		7 034
Garantie de soumission (Tender/bid Bond)	18/06/2014		TND		40 000
Garantie de bonne exécution (performance bond)	06/10/2015	31/12/2016	USD		71 500
Garantie de bonne exécution (performance bond)	04/11/2015	31/12/2016	USD		101 200

### 8.1.1.2 Engagements reçus

- *Garantie OSEO sur la filiale Brésilienne :*

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « International FASEP », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0.50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 10/11/2008

La filiale brésilienne ayant été clôturée, la procédure d'activation de cette garantie a été enclenchée sans avoir abouti à la date d'arrêt des comptes et n'a donc pas donné lieu à une quelconque comptabilisation

- *Garantie OSEO sur la filiale Libanaise :*

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0.50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 14/03/2013



## **9 Autres informations**

### **9.1 Informations sectorielles**

Le groupe évolue dans le secteur des télécommunications et plus particulièrement des télécommunications mobiles. Il n'y a donc pas de secteurs d'activités distincts.

### **9.2 Entités liées**

Il n'existe pas de transactions réalisées avec les entreprises liées non consolidées.

### **9.3 Dirigeants**

#### **9.3.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction**

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 449 641 euros.

## IV. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Astellia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### ► I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### ► II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les fonds de commerce comptabilisés en actif immobilisé sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.1.3.5 de l'annexe évoquant les « modalités de dépréciation ».

Les titres des filiales comptabilisés en actif immobilisé sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.1.5.1 de l'annexe évoquant les « titres des filiales et participations ».

Nos travaux ont consisté à apprécier, d'une part, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations ainsi que, d'autre part, l'absence de perte de valeur. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### ► III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Morlaix et Rennes, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**MGA AUDIT**

Michel Gouriten

**ERNST & YOUNG et Autres**

Guillaume Ronco

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CON SOLIDES**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Astellia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **► I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **► II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe 7.1 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives aux éléments suivants :

- Frais de recherche et développement (7.1.2.1).
- Amortissement des fonds de commerce (7.1.2.3).
- Evaluation des provisions pour risques et charges (7.1.12) dont les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (7.1.12.2).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués, et à vérifier que le paragraphe 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

▶ **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Morlaix et Rennes, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**MGA AUDIT**

Michel Gouriten

**ERNST & YOUNG et Autres**

Guillaume Ronco

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

▶ **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L.225-38 du code de commerce.

▶ **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▶ **Convention de prestations de services pour Astellia Asia, détenue à 100 % par votre société**

Les relations avec vos filiales sont régies par :

- Un contrat « Services and Support agreement » signé le 24 novembre 2011.
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 24 novembre 2011.

Le montant facturé par Astellia Asia à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 667.713 EUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre du contrat de services.

Dirigeant commun concerné : M. Christian Queffélec.

► **Convention de prestations de services pour Astellia Inc., détenue à 100 % par votre société**

Votre société a fourni à sa filiale Astellia Inc. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 diverses prestations d'ordre comptable et administratif. Ces prestations sont rémunérées selon les termes et conditions de la convention signée le 2 juillet 2004.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Astellia Inc. s'est élevé à 104.211 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

▪ Au titre des managements fees	60.280 EUR
▪ Au titre des relations commerciales	43.931 EUR

Le montant facturé par Astellia Inc. à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 160.282 EUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dirigeants communs concernés : MM. Christian Queffélec, Frédéric Vergine et Julien Lecœuvre.

► **Convention d'avance de trésorerie avec la société Astellia Inc., détenue à 100 % par votre société.**

Au cours de l'exercice, votre société a continué d'accorder des avances de trésorerie courantes à sa filiale Astellia Inc. Les avances consenties par votre société à sa filiale au cours de la période s'élèvent à 869.247 EUR.

Au 31 décembre 2015, les avances de trésorerie de la société Astellia Inc. présentent dans les comptes de votre société un solde débiteur de 2.880.473 EUR valorisé au taux du dollar américain du 31 décembre 2015, soit 1,0887 USD.

Ces avances ont donné lieu à intérêts calculés au taux en vigueur aux USA, soit 1,52 %. Les produits financiers de la période s'élèvent à 50.092 EUR.

Dirigeants communs concernés :

MM. Christian Queffélec, Frédéric Vergine et Julien Lecœuvre.

► **Convention de prestations de services pour Astellia South Africa, détenue à 100 % par votre société**

Les relations avec vos filiales sont régies par :

- Un contrat « Services and Support agreement » signé le 23 juin 2009.
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 23 juin 2009.

Le montant facturé par Astellia South Africa à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 35.001 EUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre du contrat de services.

Dirigeant commun concerné : M. Christian Queffélec.

► **Convention de prestations de services pour Astellia do Brasil, détenue à 99,89 % par votre société**

Les relations avec vos filiales sont régies par :

- Un contrat « d'assistance et de prestations de services » signé le 3 août 2009.
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 3 août 2009.

La société Astellia do Brasil n'ayant plus d'effectif présent au Brésil, les conventions de prestations de services ont cessé de fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La société a été mise en liquidation en décembre 2015.

Dirigeant commun concerné : M. Christian Queffélec.

► **Convention de prestations de services pour Astellia Telecom, détenue à 95 % par votre société**

Les relations avec vos filiales sont régies par :

- Un contrat « d'assistance et de prestations de services » signé le 31 décembre 2010 (amendé le 1<sup>er</sup> avril 2011).
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 31 décembre 2010.

Le montant facturé par Astellia Telecom à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 1.100.148 EUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Dirigeants communs concernés* : MM. Christian Queffélec et Frédéric Vergine.

► **Convention de prestations de services pour Astellia Middle East, détenue à 100 % par votre société**

Les relations avec vos filiales sont régies par :

- Un contrat « Services and Support agreement » signé le 22 février 2013.
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 22 février 2013.

Le montant facturé par Astellia Middle East à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 2.119.377 EUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre du contrat de services.

*Dirigeant commun concerné* : M. Christian Queffélec.

► **Convention de prestations de services pour Ingenia Telecom SL, détenue à 100 % par votre société**

Les relations avec votre filiales sont régies par :

- Un contrat « Intercompany Services agreement » signé le 12 mai 2014.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Ingenia Telecom SL s'est élevé à 745.509 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le montant facturé par Ingenia Telecom SL à Astellia SA s'est élevé à 429.127 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Dirigeants communs concernés* : MM. Emmanuel Audousset et Julien Lecoeuvre.

► **Convention d'avance de trésorerie avec la société Ingenia Telecom SL, détenue à 100 % par votre société**

Cette convention est régie par :

- Un contrat de « cash advance agreement » signé le 2 février 2015 et autorisé en 2014.

Les avances consenties par votre société à sa filiale au cours de la période s'élèvent à 2.380.000 EUR.

Au 31 décembre 2015, les avances de trésorerie de la société Ingenia Telecom SL présentent dans les comptes de votre société un solde débiteur de 2.530.000 EUR.

Ces avances ont donné lieu à intérêts calculés au taux de 1,728 % sur le premier semestre 2015 et 1,563 % sur le second semestre 2015. Les produits financiers de la période s'élèvent à 22.362 EUR.

*Dirigeants communs concernés* : MM. Emmanuel Audousset et Julien Lecoeuvre.

► **Convention de prestations de services pour Astellia Canada Inc., détenue à 100 % par votre société**

Les relations avec vos filiales sont régies par :

- Un contrat « Services and Support agreement » signé le 30 janvier 2015 et autorisé en 2014.
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 30 janvier 2015 et autorisé en 2014.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Astellia Canada Inc. s'est élevé à 21.945 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le montant facturé par Astellia Canada Inc. à Astellia SA s'est élevé à 483.373 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Dirigeants communs concernés* : MM. Christian Queffelec et Frédéric Vergine.

Morlaix et Rennes, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**MGA AUDIT**

Michel Gouriten

**ERNST & YOUNG et Autres**

Guillaume Ronco

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

► **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.826.514 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Morlaix et Rennes, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**MGA AUDIT**

Michel Gouriten

**ERNST & YOUNG et Autres**

Guillaume Ronco

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

### **Assemblée générale mixte du 17 juin 2016**

#### **Huitième résolution**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Morlaix et Rennes, le 18 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**MGA AUDIT**

Michel Gouriten

**ERNST & YOUNG et Autres**

Guillaume Ronco



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIERES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

### Assemblée générale du 17 juin 2016 Neuvième et dixième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (neuvième résolution), d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de votre société ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (dixième résolution) d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de votre société.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra, selon les neuvième et dixième résolutions, excéder € 700.000 au titre de chaque résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Nous vous signalons que le rapport du conseil d'administration ne comporte pas l'indication des modalités de détermination du prix d'émission prévue par les textes réglementaires.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la neuvième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la dixième résolution.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Morlaix et Rennes, le 18 avril 2016  
Les Commissaires aux Comptes

**MGA AUDIT**  
Michel Gouriten

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Guillaume Ronco

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

### **Assemblée générale du 17 juin 2016 Onzième résolution**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou de certains d'entre eux ou au profit des membres du personnel salarié des sociétés et/ou groupements qui sont ou deviendraient liés à votre société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux de votre société et des sociétés et/ou groupements qui sont ou deviendraient liés à votre société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Morlaix et Rennes, le 18 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**MGA AUDIT**  
Michel Gouriten

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Guillaume Ronco

## V. PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ASTELLIA DU 17 JUIN 2016

### PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

#### ► **PREMIÈRE RÉSOLUTION** (Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ne comprennent aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

#### ► **DEUXIEME RESOLUTION** (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2015, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### ► **TROISIEME RESOLUTION** (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un montant de 3.861.556,65 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : 3.861.556,65 euros ;
- A la réserve statutaire : 3.861.556,65 euros ; celle-ci se trouvant ainsi portée à 14.673.841,67 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende global
31/12/2012	2 566 451	0,13 euro	333 638,63 euros
31/12/2013	2 572 451	0,08 euro	206 276,08 euros
31/12/2014	N/A	N/A	N/A

La distribution de dividendes ci-dessus est éligible à la réfaction de 40% lorsque cette dernière est applicable conformément à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

► **QUATRIEME RESOLUTION (Conventions réglementées)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

► **CINQUIEME RESOLUTION (Jetons de présence)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, après avoir constaté la renonciation des administrateurs au paiement de 32.000 euros sur les 80.000 euros de jetons de présence décidés pour l'exercice précédent, décide de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration à la somme de 80.000 euros pour l'exercice 2016 et à la somme de 80.000 euros pour l'exercice 2017.

► **SIXIEME RESOLUTION (Ratification de la cooptation de Monsieur Abdelkrim BENAMAR en qualité d'administrateur)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, décide de ratifier la cooptation décidée par le Conseil d'administration du 15 mars 2016, de Monsieur Abdelkrim BENAMAR en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Yves ANSQUER, démissionnaire en date du 15 mars 2016 et pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

► **SEPTIEME RESOLUTION (Autorisation à donner pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce)**

Le Président rappelle à l'Assemblée générale que lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2015, il a été consenti au Conseil d'administration de la Société une autorisation conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce afin de racheter en une ou plusieurs fois un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société.

Le Président indique que cette autorisation permettant le rachat d'actions de la Société a été consentie pour une durée expirant le 19 décembre 2016, et qu'il conviendrait de décider, d'ores et déjà, une nouvelle autorisation.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

1. **Autorise** le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce à racheter en une ou plusieurs fois un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de rachat de ces actions par le Conseil d'administration.
2. **Décide** que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation pendant une période de 18 mois, à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 17 décembre 2017.
3. **Décide** que le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à 16 euros par action (hors frais d'acquisition) étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation.
4. **Décide** que le montant maximum qui pourra être utilisé par le Conseil d'administration pour réaliser ces rachats d'actions est plafonné à un montant de 4.000.000 euros.
5. **Décide** que les actions de la Société pourront être acquises aux fins de permettre à la Société de :
  - favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure et à mettre en œuvre par la Société, conformément à la chartre de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
  - mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
  - remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

- d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- procéder à l'annulation éventuelle des titres ainsi rachetés par voie de réduction du capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

6. **Décide** que les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale, soit, à titre indicatif au 15 mars 2016, 2.590.451 actions, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

7. **Décide** que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens y compris de gré à gré, par transfert de blocs ou par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

8. **Décide** que la part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

9. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocation des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

10. **Prend acte** de ce que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale et l'Autorité des Marchés Financiers, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

## PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

### ▶ **HUITIÈME RÉSOLUTION (Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions faisant l'objet de la septième résolution soumise à la présente Assemblée, et/ou de toute autorisation

conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves de son choix, constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution et pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une période de vingt-quatre (24) mois.

► **NEUVIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société.

La souscription desdites actions ou valeurs mobilières s'effectuera en numéraire et pourra être opérée par versement d'espèces ou par compensation avec des créances sur la Société, au choix du Conseil d'administration.

2. **Décide** que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 700 000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

3. **Décide** que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible, un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, dans l'ordre qu'il décidera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des actions ou valeurs mobilières non souscrites ;
- offrir au public tout ou partie des actions ou valeurs mobilières non souscrites.

4. **Décide** que le Conseil d'administration déterminera la catégorie des valeurs mobilières à émettre et fixera l'ensemble des caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre, notamment leur prix de souscription (avec ou sans prime), les modalités de leur libération, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, et les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société (ainsi que les caractéristiques de tous titres intermédiaires ou complémentaires).

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et prendre toute décision relative à toutes émissions et/ou cotations desdites actions ou valeurs mobilières (y compris d'y surseoir) et, notamment, passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer les frais de toute augmentation de capital sur le montant des primes et prélever

sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin desdites émissions et/ou cotations.

5. **Décide** que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée.

► **DIXIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par offre au public et/ou par tout autre moyen, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société.

La souscription desdites actions ou valeurs mobilières s'effectuera en numéraire et pourra être opérée par versement d'espèces ou par compensation avec des créances sur la Société, au choix du conseil d'administration.

2. **Décide** que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 700 000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global visé à la septième résolution.

3. **Décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières dans le cadre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il décidera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- -limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- -répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

4. **Constata** que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

5. **Décide** que le Conseil d'administration déterminera la catégorie des valeurs mobilières à émettre et fixera l'ensemble des caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre, notamment leur prix de souscription (avec ou sans prime, et conformément à ce qui est prévu ci-dessous), les modalités de leur libération, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, et les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès au capital (ainsi que les caractéristiques de tous titres intermédiaires ou complémentaires).

Le Conseil d'administration fixera en outre, et compte tenu des indications figurant dans son rapport, le prix de l'émission desdites actions et/ou valeurs mobilières (et, le cas échéant, le montant de la prime) conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et prendre toute décision relative à toutes émissions et/ou cotations desdites actions ou valeurs mobilières (y compris d'y surseoir) et, notamment, passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer les frais de toute augmentation de capital sur le montant des primes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin desdites émissions et/ou cotations.

6. **Décide** que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée.

► **ONZIEME RESOLUTION (Autorisation donnée au Conseil d'administration afin de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. **Autorise** le Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certains d'entre eux ou au profit des membres du personnel salarié des sociétés et/ou groupements qui sont ou deviendraient liés à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux de la Société et aux mandataires sociaux des sociétés et/ou groupements qui sont ou deviendraient liés à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

2. **Décide** que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire, ainsi que les dates et conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions et disposera de la faculté d'assujettir l'attribution des actions à certains critères de performance individuelle ou collective.

3. **Décide** que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 4 % du capital social.

4. **Prend acte** que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale d'un (1) an, étant toutefois précisé qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire, l'attribution des actions gratuites interviendra avant le terme de la période d'acquisition conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. En outre, les bénéficiaires ne pourront céder les actions qui leur auraient été attribuées au titre de la présente autorisation qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, pour autant que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation soit au moins égale à deux (2) ans.

5. **Décide** que le Conseil d'administration aura la faculté de fixer les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation sous réserve des durées minimales fixées ci-dessus.

6. **Prend acte** que les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des attributaires à la partie des réserves, bénéfiques ou primes ainsi incorporée.

7. **Décide** que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital, constituer, en cas d'attribution d'actions à émettre, la réserve indisponible par prélèvement sur les postes de primes ou de réserves, constater les dates d'attributions définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, constater toute augmentation de capital réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, prendre toute décision et effectuer toute formalité notamment relative à la cotation des actions nouvelles et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

8. **Décide** que la présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente assemblée.

9. **Précise** en tant que de besoin que cette autorisation prive d'effet toute autorisation ou délégation de compétence antérieurement consentie en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société et, en particulier, la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale du 20 juin 2014.



**PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ**

▶ **DOUZIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues aux articles L.225-96 et L. 225-98 du Code de commerce, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités prévues par la Loi ou les Règlements.

\*\*\*